

Les doigts blancs

Une étude pilotée par la CSN chez les mineurs de Chapais révèle que la manipulation d'outils vibrants, tel un marteau-piqueur, affecte la santé d'un travailleur minier sur trois, d'une façon ou de l'autre.

Une de ces façons, c'est le «*syndrome de Raynaud*», mieux connu sous le nom de «*la maladie des doigts blancs*». Michel Crête a étudié le dossier.

Page 3

Boomerang à Domco

Un mois de grève, à Domco, une entreprise de Farnham épargnée de tout conflit depuis 34 ans, a tissé, entre ses 178 travailleurs et travailleuses, des liens que les manigances patronales auraient du mal à dissoudre. Lucie Laurin nous raconte ce qui s'est passé.

Page 6



Instantanés d'un grand bonhomme

Dans son deuxième article sur ce pionnier du syndicalisme sur la Côte-Nord qu'était Raymond Gagnon, Pierre Vadeboncoeur nous raconte qu'il n'y avait rien, mais absolument rien à son épreuve! Exemples à l'appui.

Page 9



Vipères lubriques et sépulcres blanchis

Le billet de Michel Rioux en page 23

Coordination
Jean-Pierre Paré
(514-598-2159)

Rédaction
Louis Blackburn
Michel Crête
Lise Dumont
Guy Ferland
Henri Jalbert
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Collaborations
Christiane Carle
Jacques Guay
Louis-Serge Houle
Claude Saint-Georges
Louiselle Lévesque
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Photographes
Alain Chagnon
Robert Fréchette
Laurent Gladu
Hélène Rochon

**Conception
graphique**
Jean Gladu

Montage informatique
Cintia Ferraro
Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Métropole Litho

Distribution
L'équipe de
distribution CSN

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la
Confédération des syndicats nationaux.
Publié à tous les quinze jours, il est tiré à
32.000 exemplaires et distribué gratuite-
ment dans les syndicats de la CSN à travers
le Québec, à raison d'un exemplaire par
dix membres, en principe. Les syndicats lo-
caux ont l'autorisation (et notre encourage-
ment) d'en reproduire le contenu. Pour
recevoir des copies supplémentaires:

Courrier de 2e classe
«Autorisation en cours»

**Avis de changement
d'adresse:**
CSN adressage
1601 de Lorimier
Montréal H2K 4M5

RÉDACTION
514-598-2159
DISTRIBUTION
514-598-2233

POINT DE VUE

(NDLR: avec sa permission, nous reproduisons ici une lettre que Madame Marielle Larivière, de Saint-Zacharie, en Beauce, a fait parvenir au directeur de l'institution où elle était hospitalisée. Nous avons pensé que cette lettre constituait un témoignage intéressant et significatif de ce que vivent, pensent et ressentent un certain nombre de personnes hospitalisées à travers le Québec, dans l'état actuel des choses).

«Je vous souhaite d'être toujours en bonne santé, M. le directeur»

Saint-Georges, le 4 mars 1989

Monsieur le directeur,

Je suis une patiente du 4e étage (chambre 435).

Je n'ai pas d'instruction, mais un coeur: j'aimerais que vous félicitez tout le personnel sans exception. Ce sont toutes des amours, toujours un beau sourire, toujours le oui à la bouche. Nos infirmiers et infirmières, ici, sont toujours à la course, ils en ont trop à faire; vous leur demandez deux jours dans un. Le temps leur manque, à ces personnes, pour que nous ayons les soins voulus.

Moi, dimanche dernier, je n'ai pas mangé parce que mes mains étaient trop enflées et trop raides pour pouvoir m'en servir. Moi, mes problèmes étant près du coeur, anémie et arthrite rhumatoïde, etc, dimanche matin, je n'ai pas été capable de demander à une infirmière de venir m'aider car ils sont débordés d'ouvrage et ils sont traités ici comme des esclaves; ils ne peuvent pas se permettre de marcher, ils courent tout le temps.

J'aimerais pas vous voir dans un hôpital et attendre, être à ma place; ce que je vous souhaite, c'est d'être toujours en bonne santé parce que vous êtes un être humain. Si jamais un jour vous devez être hospitalisé, je crois que vous doubleriez le personnel et que le gouvernement, au lieu de donner des octrois pour les sports, pour faire des munitions de guerre, etc, devrait plutôt couper dans ces dépenses et augmenter les budgets qui regardent la SANTÉ. Laissez-nous donc vivre, nous aussi, pendant qu'on peut marcher encore un peu et surtout, n'oubliez pas de penser à tout le personnel oeuvrant dans un hôpital. On a besoin d'eux et il faudrait les traiter comme des êtres humains en engageant plus de personnel. Il y aurait moins de chômeurs et les patients auraient plus de soins.

J'aimerais avoir une suite à cette lettre, s'il-vous-plaît. J'aimerais vous voir, M. le Directeur.

À l'heure actuelle, ma compagne de chambre attend depuis 25 minutes pour se faire refaire un pansement que son médecin lui a enlevé pour regarder son pied qui est entrepris par le diabète. Personne n'a eu le temps de venir lui faire son pansement.

Madame Marielle Larivière
7495, rang 7
Saint-Zacharie, Beauce

L'équivalent de deux doigts en moins

Gaétan Lafontaine s'est présenté à l'assemblée générale de son syndicat, le 13 avril au soir, le bras droit dans une écharpe. «*Je n'ai pas de force dans le bras*», a-t-il dit. Gaétan Lafontaine descend, depuis 18 ans, jusqu'à 3 200 pieds sous terre, dans les galeries des mines de cuivre, d'or et de zinc de la compagnie Minnova, à Chapais, près de Chibougamau. Tout comme la majorité de ses camarades, il expose quotidiennement ses mains et ses bras aux vibrations produites par des outils comme les perforatrices ou le marteau-piqueur. Et c'est ainsi que ces travailleurs du Moyen-nord québécois contractent des maladies du travail, dont le «*syndrome de Raynaud*», mieux connu sous le nom de «*la maladie des doigts blancs*».

Par Michel Crête

Une étude médicale pilotée par le Service de génie industriel de la CSN et effectuée entre mars et juin 1988 auprès de 61 travailleurs de la mine

Minnova, une filiale des Mines Noranda, a démontré l'étendue des effets néfastes des outils vibrants pour la santé, l'importance d'adopter des mesures préventives efficaces et l'urgence, pour la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), d'indemniser 40 travailleurs de la compagnie Minnova, tous victimes de maladies vibratoires.

bles de circulation sanguine aux mains. À la longue, apparaissent les douleurs, l'engourdissement et les picotements: il s'agit alors d'un problème vasculaire.

Puis, les doigts blanchissent et perdent progressivement de leur sensibilité: cela devient alors un



La «*maladie des doigts blancs*» provient, à l'origine, des vibrations intenses subies au cours de la manipulation d'outils comme le marteau-piqueur. À la longue, les doigts deviennent complètement blancs et perdent toute sensibilité.

Le «*syndrome de Raynaud*»

Une exposition prolongée des travailleurs à des niveaux élevés de vibration entraîne des trou-





problème neurologique. Ces deux pathologies sont les premières manifestations du «*syndrome vibratoire*» qui peut entraîner une diminution et une perte de sensibilité des doigts, une perte de dextérité des muscles, l'ulcération des doigts et des mains, l'installation, parfois, de la gangrène, et l'amputation des doigts et des mains. De plus, le rapport médical a confirmé que des contacts avec l'eau et des morceaux de métal froid, ainsi que les températures froides et humides, accélèrent l'apparition de «*crises*», de douleurs et des problèmes d'articulation de différents muscles.

Le docteur Arnold Aberman, un des membres de l'équipe médicale qui a réalisé l'étude, parle de la «*maladie des doigts blancs*» dans les termes suivants: «*La maladie de Raynaud est une maladie sévère, c'est l'équivalent d'avoir perdu deux doigts*».

L'étude, commandée en 1987 par le syndicat CSN, la Fédération de la métallurgie et le Conseil central du Nord-ouest du Québec, révèle que la manipulation des outils vibrants dégenère en différentes maladies du travail qui affectent, d'une façon ou de l'autre, le cou, les coudes, les mains et les poignets d'un mineur sur trois. L'expertise médicale a aussi prouvé que 98% des mineurs souffrent d'une atteinte neurologique aux mains.

Un bon nombre de travailleurs victimes du syndrome vibratoire sont obligés de restreindre leurs activités de loisirs, la baignade, la chasse et la pêche particulièrement, et de travailler dans des conditions inconfortables, voire dangereuses.

«*Avec cette étude, vous ouvrez la voie pour que la CSST reconnaisse vraiment les maladies vibratoires car, nous le savons, il est actuellement difficile de faire reconnaître ces maladies par la CSST*», a déclaré la vice-présidente de la CSN responsable des dossiers de santé-sécurité, Céline Lamontagne, présente à l'assemblée syndicale du 13 avril. En 1985, par exemple, l'organisme gouvernemental a rejeté la très grande majorité des demandes d'indemnisation déposées par les travailleurs souffrant de ces maladies. Alors que la CSST agréait huit demandes sur 56..., en Ontario, on acceptait deux réclamations sur trois!

Selon l'épidémiologiste qui a rédigé le rapport, Norman King, les fonctionnaires de la CSST refusent d'indemniser les travailleurs victimes des maladies vibratoires en prétextant qu'ils sont plutôt les victimes «*de conditions personnelles pré-existantes*».

Comme à Thetford-Mines en 75

«*Il se produit ici, à Chapais, exactement ce qui s'est passé avec nous autres à Thetford-Mines en 1975*», a déclaré le premier vice-président de la Fédération de la métallurgie, Réal Binet, rappelant qu'une étude d'une équipe médicale venue de l'Hôpital Mount-Sinaï, de New-York, avait alors établi le lien existant entre le cancer des poumons et la façon de traiter l'amiante. Cette étude est à l'origine de la Loi 52, qui permet aux travailleurs atteints de l'amiantose de prendre une préretraite et de retirer 90% de leur salaire jusqu'à l'âge de 65 ans. De plus, d'expliquer Réal Binet, cette étude a aussi modifié les façons de traiter l'amiante et a obligé la Société nationale de l'amiante à nettoyer les couloirs des mines, où on retrouvait une poussière abondante.

Comme aux Mines Noranda

Même phénomène aux Mines Noranda, à Rouyn-Noranda, où un document de l'équipe du Mount-Sinaï, déposé en janvier 1983, a démontré que des mineurs et des travailleurs de la fonderie ont connu une mort prématurée à cause des effets combinés et multiplicateurs de plusieurs produits toxiques. Cette mixture provoque le cancer des poumons, la bronchite chronique, l'emphysème et l'hypertension, laquelle peut mener à des arrêts cardiaques. Le président du Conseil central du Nord-ouest québécois, Serge Lefèvre, a indiqué qu'à la suite de cette étude, «*un bon nombre de travailleurs atteints d'une maladie pulmonaire ont été indemnisés*».

Un débat à faire

Tout comme les travailleurs de Rouyn-Noranda et de Thetford-Mines, ceux de Chapais souhaitent, dans un premier temps, être indemnisés par la CSST pour des maladies contractées à l'ouvrage. Et tout comme à Rouyn-Noranda et à Thetford-Mines, ceux de Chapais devront faire, à leur rythme, un débat sur les



«Je n'ai pas de force dans le bras», a déclaré à l'assemblée générale, le bras en écharpe, Gaétan Lafontaine. Il discute ici avec l'épidémiologiste Norman King, co-auteur de l'étude.

moyens à prendre pour forcer leur employeur à acheter des outils munis d'un système anti-vibrations. Un débat qui, on le devine, ne sera pas facile. Tout d'abord parce que si les outils munis d'un système anti-vibrations existent, il semble y en avoir très peu en vente au Québec. Les compagnies qui fabriquent ces outils, des entreprises suédoises, notamment, sont peu enclines à les exporter parce qu'au Québec, il n'existe pas de norme établissant un seuil de vibrations acceptable. Débat difficile, aussi, parce que les employés devront choisir entre leur santé et leurs salaires, dont

une partie importante provient de la rémunération au rendement.

L'étude portant sur «*Le syndrome vibratoire chez les mineurs de Chapais*» a été effectuée par Norman King, épidémiologiste à l'emploi du CLSC Centre-Ville à Montréal; Claude Mainville, ingénieur du Service du génie industriel de la CSN; les docteurs Arnold Aberman, du Comité d'aide aux travailleurs et aux travailleuses accidentés (CATA), Pierre Auger et Louis Patry; et les drs Ted Haine et Donal Cole, de l'université McMaster de Hamilton □



Vivre selon les hauts et les bas de l'industrie minière!

Les 12 797 résident-e-s de Chapais et de Chibougamau vivent selon les hauts et les bas de la production argentine, aurifère et cuprifère. Après avoir fourni le tiers de la production québécoise en cuivre durant de nombreuses années, cette région, située à 864 kilomètres de Montréal et 608 de Québec produit, depuis le début des années 80, plus d'or que tout autre minerai. En 1986, 17% de la production de l'argent, 24% de la production de cuivre et 38% de la production de l'or provenaient du district minier de Chapais-Chibougamau.

Le Comité d'aide au développement des communautés (CADC) de Chapais et de Chibougamau, comité auquel participent les syndicats CSN de ces municipalités, réalise que «*bien que le secteur des mines ne soit pas le seul secteur de l'économie régionale, la dépendance de notre économie envers l'industrie minière demeure relativement importante*». Par exemple: en 1984, 43,3% (\$156, 626, 000.00) de la valeur des ventes totales de tous les secteurs de l'économie de Chapais et Chibougamau provenaient de l'exploitation des ressources naturelles ou de l'industrie primaire (forêts et mines). La même année, 36,1% (\$130, 000,000.00) provenaient des services, ou du secteur tertiaire. Le secteur primaire a donné de l'emploi, en 1987, à 33,3% de la population active, alors que le secteur tertiaire en a généré 53,3%.

Dans son rapport publié en mars 1988, le CADC a rappelé que «*la chute du cuivre en 1975 oblige les mines locales à diminuer drastiquement leur production*». Ainsi, «*alors que la moyenne de la production de 1963 à 1974 se situait à 2, 675, 483 tonnes, celle de 1975 à 1986 tombait à 1, 933, 807 tonnes*». C'est le prix élevé de l'or qui est venu à la rescousse de l'industrie minière de cette région. Sans cela, la baisse de production aurait été plus importante.



Des «company towns»

Le comité reconnaît aussi que les communautés de Chapais et de Chibougamau, comme celles des autres villes-ressources construites sur le modèle des célèbres «company towns», se penchent sur la diversification de leur économie «*au moment où l'exploitation des ressources primaires a démontré des signes d'épuisement, et qu'un risque d'effondrement de l'économie locale ne faisait plus partie d'un futur lointain*». En dépit de cette situation et d'une économie «*dominée par l'industrie minière, et accessoirement par les opérations forestières*», le comité socio-économique avance, sans se leurrer, des pistes pour diversifier l'économie de cette vaste région.

Des solutions

En considérant que plusieurs projets d'exploration et de mise en valeur sont connus, le CADC privilégie le développement des services directement fournis aux nombreuses compagnies d'exploration et minières: entretien, fabrication et réparation des équipements miniers, services de dessin, services de prospection minière, services de relevés géophysiques, services de génie-conseil, etc...

Pour faire face aux changements technologiques qui devraient entraîner des mises à pied dans l'industrie forestière, le comité favorise aussi l'implantation d'une usine de panneaux particules, l'essor des activités «d'aboutage» et de «lamelage» du bois. On souhaite aussi que les membres de la bande Oujé-Bougoumou (Cris) développent des pourvoirs de chasse et de pêche sur les territoires qui leur seront éventuellement accordés. On aura compris que la région possède encore de grands espaces naturels et vierges à exploiter. En 1984, la population autochtone comptait 339 membres.

Boomerang à Domco

Par Lucie Laurin

Rien n'est plus pareil à Domco depuis qu'un nouveau vice-président à la production est entré en fonction, en janvier 1989. Un mois de grève, dans cette entreprise épargnée de tout conflit depuis 34 ans, a tissé, entre les 178 travailleuses et travailleurs, des liens que les manigances patronales auraient du mal à dissoudre.

Les nouvelles technologies avaient été introduites à Domco (une fabrique de pré-larts et de tuiles sise à Farnham) en 1978 et durant les années suivantes, sans que les tâches des syndiqués ne s'en trouvent transformées. La dernière convention collective avait été signée sans heurt le 10 mai 1988. Pourtant, la direction prétextait les changements technologiques pour expliquer les importantes modifications qu'elle préparait. À l'entendre, il fallait rehausser la qualité des produits et pour ce faire, couper des postes et augmenter les tâches.

Cette brillante déduction était le fruit des cogi-

tations des cercles de qualité mis sur pied par l'employeur en 1985. «Le syndicat n'a jamais embarqué dans les cercles de qualité», déclare Normand Lasnier, qui en fut le président de 1968 à 1982. Mais les cadres, oui. Et aujourd'hui, ils en subissent les conséquences, alors qu'ils se trouvent rétrogradés par suite des changements qu'ils ont eux-mêmes proposés!»

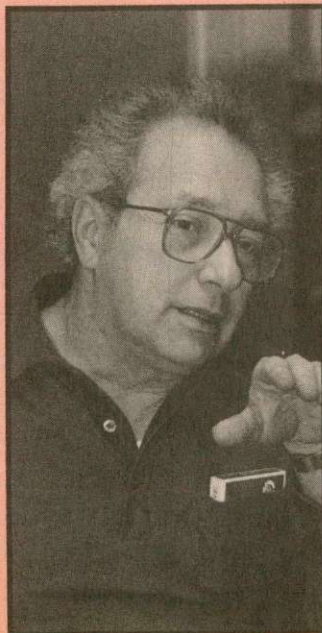
Diviser pour régner

«Les boss ont commencé par convoquer les employés par département pour les prévenir qu'il y aurait des changements», explique Donald Tardif, l'actuel président du syndicat; mais ils demeuraient tellement vagues sur leurs intentions que les membres

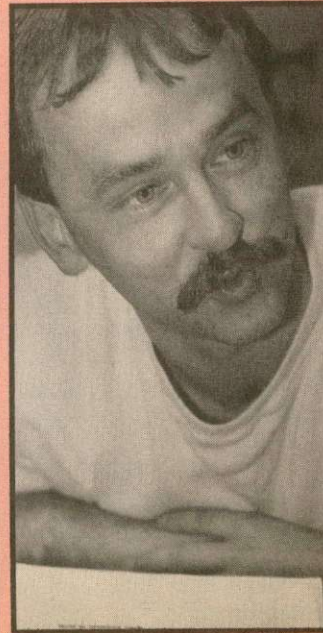
venaient au syndicat l'un après l'autre pour en savoir plus long. Nous étions incapables de répondre à leurs questions et de les rassurer, car nous avons été tenus à l'écart de tout».

«Les versions ne correspondaient pas d'un département à l'autre, renchérit Claude Cloutier. On ne savait plus qui allait faire quoi. La pression montait. La zizanie s'installait...»

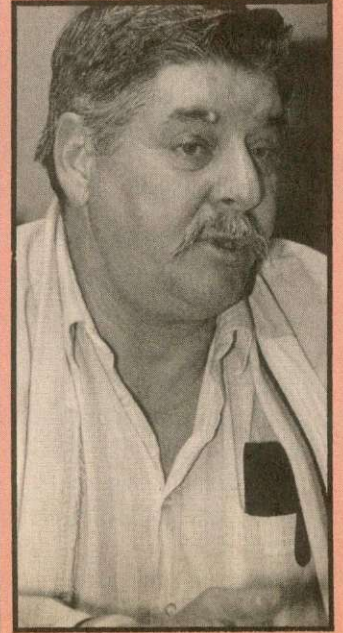
Avant que les choses n'aillent trop loin, une assemblée générale du syndicat fut convoquée, au cours de laquelle on s'est entendu sur la nécessité de rétablir le respect du syndicat par l'employeur. Mandat est donné à 99,5% à l'exécutif de déclencher la grève générale et illimitée lorsque jugée néces-



Normand Lasnier



Donald Tardif



Claude Cloutier

saire. Entretemps, on convient de ralentir le travail.

La ronde judiciaire

La riposte patronale ne tarde pas. Deux jours plus tard, deux employés sont suspendus, dont un délégué syndical. Convoqués en assemblée générale, les membres décident de mettre à exécution le mandat de grève malgré les conséquences judiciaires qui ne manqueront pas de survenir.

Dès l'émission de l'injonction forçant le retour au travail, les syndiqués se réunissent et votent, dans une proportion de 96,6%, la poursuite de la grève. «J'étais inquiet, bien sûr, témoigne Claude Cloutier qui, à 51 ans, vivait son premier conflit. Mais plus la grève avançait, plus je me sentais en sécurité. Plus

j'avais confiance en mon exécutif.»

Les outrages au tribunal commencent bientôt à pleuvoir. Des sanctions judiciaires sélectives, puisqu'elles s'adressent exclusivement aux officiers syndicaux et aux travailleurs âgés de plus de 60 ans. «Ils pensaient intimider les vieux, dit en riant le président du syndicat. Mais nos vieux étaient aussi déterminés que les autres à se faire respecter!»

Malgré les procédures en outrage au tribunal, au nombre de 34, des rencontres ont lieu avec la partie patronale, lesquelles finissent par déboucher sur une entente, entérinée à 73% par le syndicat. Cette entente annule les procédures judiciaires, rétablit les salaires à leur niveau antérieur,

réintègre les deux employés suspendus, redonne au syndicat la place qu'il n'aurait jamais dû perdre, et accorde six mois de salaire aux travailleurs vieillissants désireux de se prévaloir d'une préretraite.

Les fruits de l'adversité

«Toute cette histoire a desservi la partie patronale, explique Donald Tardif, puisque, finalement, la qualité du produit a diminué à cause des coupures de personnel. Ils ont été obligés de se rendre à l'évidence et de réembaucher petit à petit les dix personnes qu'ils avaient mises à pied sous prétexte de réorganisation...

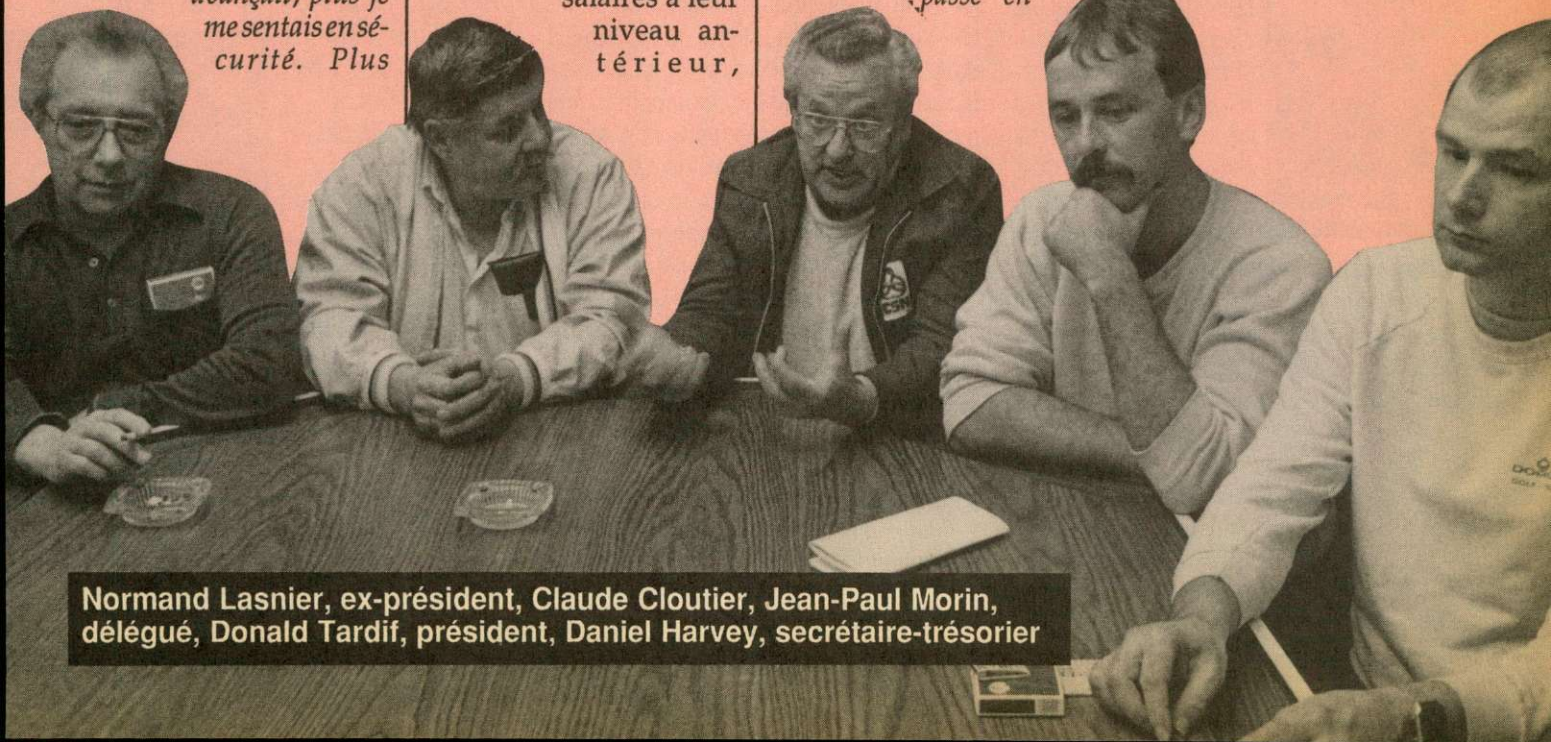
«Par contre, le syndicat en est sorti grandi. Les membres doutaient peut-être de sa capacité à les défendre, puisqu'il ne s'était rien

passé en

34 ans. Maintenant, ils sont sûrs qu'ils ont un syndicat solide et qu'ils y tiennent.

«De plus, il s'est bâti, à la faveur de ce conflit, une solidarité entre les vieux et les jeunes qui n'avait jamais existé auparavant. Les vieux se sont montrés prêts à tout, au lieu de tirer de l'arrière comme, peut-être, les jeunes le craignaient; et les jeunes ont montré qu'ils n'accepteraient jamais un accord sur le dos des vieux.

«Lors de la prochaine négociation, s'il y a grève, la partie sera plus égale: nous aurons la protection de la loi. Je ne voudrais plus revoir une grève comme celle-là. Mais nous n'avions pas le choix: il est assez clair que toute cette manigance patronale ne visait, au fond, qu'à faire disparaître notre syndicat!», conclut-il. □



Normand Lasnier, ex-président, Claude Cloutier, Jean-Paul Morin, délégué, Donald Tardif, président, Daniel Harvey, secrétaire-trésorier

Des gens en chair et en os

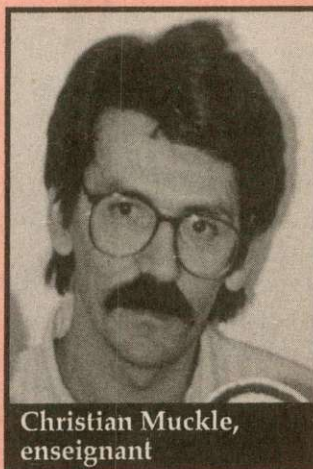
Par Christiane Carle

Le 27 mai prochain, les quatre fédérations du secteur public CSN organisent un grand rassemblement sur l'équité salariale à Montréal. L'objectif est clair: faire savoir au gouvernement qu'il doit mettre fin à la discrimination salariale à l'endroit de ses propres employés.

En juin, il y aura un an que le secteur public CSN a déposé sa demande de réajustement salarial pour les titres d'emploi à majorité féminine. À l'approche de cet anniversaire, et dans l'effervescence de la mobilisation du 27 mai, nous sommes allés recueillir le point de vue de quelques membres.

Louise Desjardins est agente de bureau classe 1 et secrétaire générale du secteur scolaire de la FEESP. Aujourd'hui, elle se dit convaincue qu'un salaire égal pour un travail équivalent, c'est une question de justice sociale. Mais elle avoue ne pas toujours avoir vu les choses ainsi. «Avant la démarche entreprise par la CSN dans le secteur public, je pensais que le salaire que je recevais était juste. Comme beaucoup d'autres, j'avais intégré qu'il était normal qu'une femme gagne moins qu'un homme. L'employeur se mettait aussi de la partie. Il nous disait, par exemple, qu'on ne pouvait pas monter agent de bureau classe principale, (poste qui

au comité de négociation de l'équité salariale. «D'après moi, la sous-évaluation du travail des femmes réside dans



Christian Muckle, enseignant

la division sociale des rôles. Il y a deux poids, deux mesures. La société est prête à monnayer plus chers les attributs dits naturellement masculins que ceux dits naturellement féminins. Par exemple: on paie davantage les capacités d'écoute, d'attention aux autres chez l'homme que chez la femme. On prétend que pour l'homme, il s'agit là d'atouts qu'il a dû acquérir tandis qu'ils sont simplement considérés comme innés chez la femme.»

De l'avis de Christian, la revendication de la CSN sur l'équité salariale a contribué à sensibiliser les gens à la discrimination. Il n'affirmerait pas, cependant, que la question de l'équité envers les femmes est très largement portée par les hommes. «Beaucoup sont encore réticents ou inconscients. L'avantage d'un événement comme celui du 27 mai prochain, c'est justement de démontrer que derrière cette revendication, il y a des gens en chair et en os».

sation qui déborde le mouvement syndical. «En tant qu'éducatrice, je suis peu visée par le réajustement salarial proposé par la demande CSN. C'est cependant une revendication que je considère majeure et que j'appuie entièrement. Pour moi, l'équité salariale, c'est plus qu'une demande syndicale. C'est toute la question de la reconnaissance du travail des femmes qui est ici posée. C'est un dossier qui pourrait être porté par une large coalition».



Sylvie Léonard, éducatrice

Françoise Latour est ergothérapeute à l'hôpital de Saint-Jean-sur-le-Richelieu. «L'ergothérapie est une profession composée à 90% de femmes.

Nous ne sommes qu'un millier à travers le Québec. C'est évident qu'il est avantageux pour nous qu'une centrale comme la CSN fasse de l'équité salariale un cheval de bataille. Les ergothérapeutes ont beaucoup à gagner avec l'équité salariale. Si je compare, par exemple, mon travail à celui d'un analyste en informatique, on constate un écart moyen annuel de 6,000\$ entre les deux professions».



Françoise Latour, ergothérapeute



Louise Desjardins, agente de bureau

dans la structure salariale. Moi, c'est à ce moment-là que j'ai pris conscience que je subissais de la discrimination. Cela m'a choquée! Et quand t'es vraiment choquée, tu te défends.»

Christian Muckle est professeur de philosophie. Il est membre du comité de négociation de la FNEEQ et délégué de sa fédération

Sylvie Léonard est éducatrice. Selon elle, une revendication aussi forte socialement que celle de l'équité salariale mérite une mobili-

Instantanés d'un grand bonhomme

par Pierre Vadeboncoeur

Sur la Côte-Nord, Raymond Gagnon, en 1960, ce n'est pas seulement un leader syndical majeur et issu de la base, c'est aussi le mouvement qu'il a créé, c'est dix, cent, cinq cents individus, c'est une masse, ce sont deux mille syndiqués, là-bas, révélés à eux-mêmes comme force, volonté, justice. Cela est d'abord sorti de la pensée et de la justice d'un seul. Quatre ans auparavant, Gagnon était seul, il ne l'est plus. Les travailleurs sont en train de s'imposer dans la région comme une sorte d'événement historique imprévu, un fait social nouveau, véritablement une création, bien que locale.

Je crois à l'influence décisive des personnalités exceptionnelles. Dans ces personnalités, il y a la force de l'esprit. Sous leur inspiration, une masse devient elle-même exceptionnelle, par des vertus qui se trouvent au fond dans la majorité des êtres humains et que les circonstances - luttes sociales, nationales, etc. - révèlent parfois. Le meilleur signe de l'excellence de Gagnon, ce fut précisément cette action de la supériorité sur la supériorité populaire latente. En trois ou quatre ans, contre les puissances dominantes et en plein duplessisme, il a libéré la valeur d'une partie déterminante de la collectivité ouvrière de la région. Ce ne fut pas une banale histoire de syndicalisation tranquille.

Raymond Gagnon, en compagnie de deux dirigeants d'alors du syndicat CSN de la CBA (*Canadian British Aluminium*, l'ancien nom de la *Reynolds*), à leur sortie d'une séance d'arbitrage conciliatoire de décembre 1960 sur la première convention collective.



Un portrait de Gagnon

L'espace me manque pour raconter même très brièvement ce qui s'est passé dans sa courte vie militante. J'en suis réduit à évoquer le passé avec des impressions, ou en faisant un portrait physique et moral (une ébauche plutôt) du personnage et en résumant en quelques lignes son action.

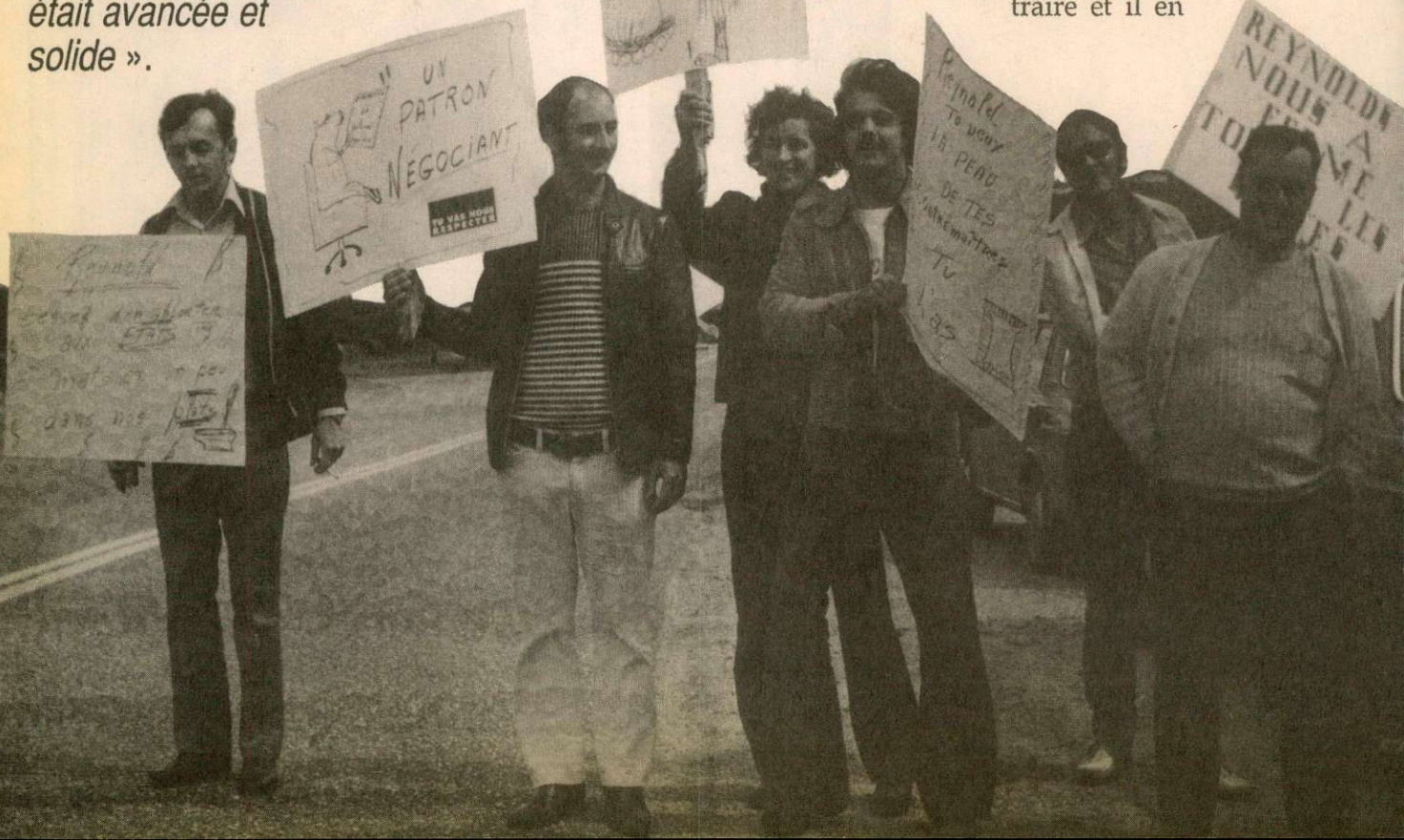
J'ai parlé de force de l'esprit. Je me la remémore pour ainsi dire visuellement. Une des choses qui impressionnaient, chez Raymond Gagnon, c'était l'autorité, pas celle qu'on exerce mais celle qui se sent sans qu'elle s'exerce. Une autorité recouverte de simplicité vraie, de naturel, d'authentique esprit d'égalité avec tout le monde, de vérité robuste dans les rapports humains comme dans l'action. Mais une autorité. Innée. Regard gris, le plus souvent amical et familial, mais un regard d'acier quand il le fallait, car Gagnon n'était pas toujours entouré d'enfants d'école...

J'ai passé près d'un mois à Hauterive et Baie-Comeau en janvier 1960. Il m'avait fait venir pour voir à ce que la phase finale de la campagne d'organisation en cours dans l'aluminerie de Baie-Comeau (800 ouvriers, alors) se déroule d'une manière absolument fidèle aux formes et formalités légales, car nous aurions à faire face à la Commission de relations ouvrières, suspecte à nos yeux, et il fallait que tout soit préparé d'une manière juridiquement irréprochable. D'ailleurs, Gagnon faisait venir qui il voulait. Un temps, nous étions cinq ou six permanents concentrés là-bas parce que Gagnon l'avait ainsi voulu: Philippe Girard, Maurice Lapointe, Gérard Taylor, Gilles Girard, Napoléon Nadeau, moi-même, et j'en oublie peut-être. Marchand, qui l'estimait beaucoup, lui envoyait les gens qu'il réclamait, surtout dans certaines circonstances sérieuses. Il ne pouvait guère refuser, de toute façon, il faut dire. Une fois, Gagnon menaça de rentrer à Québec s'il n'obtenait pas quelque chose qu'il avait

demandé. Alors, Marchand ne marchandait pas trop longtemps...

La syndicalisation de l'aluminerie, importante en elle-même, était considérée de plus par Gagnon comme l'élément-clef de la vaste stratégie syndicale qu'il avait conçue pour toute la région. Il ne s'en laissait pas distraire et il en

Une partie de la ligne de piquetage à la Reynolds de Baie-Comeau, en 1973. «*Quand Gagnon disparut, en 1964, à quarante et quelques années, son oeuvre, sans être achevée, était avancée et solide*».



dirigeait l'exécution d'une manière sûre, par exemple évitant de se lancer dans des aventures qui auraient conduit à des défaites et compromis ainsi la suite de ses manoeuvres. L'opération de l'aluminerie, préparée de longue date et menée aussi contre une union moche qui se trouvait en place, fut suivie des procédures habituelles devant la C.R.O. à travers maintes difficultés que le pouvoir nous imposait, jusqu'au vote final qui eut lieu après les élections provinciales de juin 1960. Ce fut un vote victorieux. Je revois encore Gagnon, la veille du dernier jour légal pour déposer la requête d'accréditation, à la fin de janvier, partir à cette fin pour Québec, de nuit, mais seul avec un camarade, contrairement à notre avis (car il risquait d'être intercepté et la requête indispensable avec lui), emportant seulement sa carabine, au cas d'une agression.



Raymond Gagnon, en compagnie de Pierre Vadeboncoeur (au centre, allumant sa pipe) et de Gilles Girard (assis, à gauche), aux chantiers de la Manic, en 1962.

armés. Gagnon fait quelques pas, prend leur chef au collet, le secoue, le traite de lâche et crie aux autres qu'ils sont «*trop vaches pour tirer*». Stupéfaits, décontenancés, les matamores se retirèrent, pendant que nos gens, enhardis, s'avançaient.

L'Histoire n'était pas au rendez-vous

Résultat de son action, la Côte prit syndicalement et sociologiquement un autre caractère, où la liberté s'affirmait enfin. Quand Raymond Gagnon disparut, en 1964, à quarante et quelques années, son oeuvre, sans être achevée, était avancée et solide. Avec son autorité, son intelligence, son dévouement, sa conviction sans faille, son influence, son intrépidité, sa vigueur physique, sa vigueur morale, il fut un grand meneur, au demeurant le plus cordial ami, foncièrement pacifique comme je l'ai déjà dit mais décidé, et pas l'ombre d'une vanité. Tel était Raymond Gagnon. Il ne m'appartient certes pas de réduire, par je ne sais quelle timidité, les dimensions d'un gars comme celui-là. Gagnon fut un personnage historique à qui il n'aura manqué que l'Histoire avec un grand H. □

Rien à son épreuve

Il avait toujours vingt affaires dans la tête. Il distribuait ses directives, ses conseils, les rôles de chacun. Il se tenait en contact perpétuel avec ses militants. Il travaillait sans cesse. Il syndiquait tout ce qu'il pouvait: la construction, l'hôpital, les chantiers de l'Hydro sur la Manic. Il se rendait là où il fallait, par exemple au Conseil de ville, intervenant quand il fallait. Je me rappelle une scène à cet endroit, à Baie-Comeau: le maire avait ordonné l'expulsion de Gagnon, mais celui-ci, s'adosant fortement à une colonne, défiant quiconque de le sortir, obligea le maire à ravalier son ordre d'expulsion. Gagnon n'a jamais reculé. Il faisait front. Cela faisait une partie de son prestige. Une fois, dans une grève de la construction, la ligne de piquetage, composée de très peu d'ouvriers à ce moment-là, voit

s'approcher un groupe de types



DANS LA LUTTE

UN TREMPLIN POUR SAUTER

Une plus grande place dans les structures pour les jeunes travailleuses et travailleurs syndiqués et une perspective d'investissement des fédérations pour que soient débattues les revendications qui leur sont spécifiques: voilà deux des principaux points débattus lors du Rassemblement des jeunes du mois dernier.

Et comme l'ont mentionné, chacune à sa façon, la vice-présidente de la CSN Monique Simard, et la responsable nationale du Comité des jeunes Nathalie Moreau, cela doit se faire même si ça doit secouer quelque peu notre organisation syndicale.

Par Henri Jalbert

Depuis la création du premier Comité national des jeunes CSN, la structuration des comités de jeunes reposait principalement sur une assise territoriale: le conseil central. Mais le bilan des responsables démontre que pour mener à terme certaines revendications spécifiques, il est nécessaire d'assurer une présence très forte dans les fédérations, qui sont les maîtres-d'oeuvre de la négociation.

Comme le mentionnait Monique Simard, les jeunes ne doivent pas attendre qu'on leur fasse une place: ils doivent pousser, revendiquer, occuper le plus de place possible, car ce sont eux qui sont pris dans le cycle vicieux caractérisé par le chômage, le manque d'expérience (d'ancienneté), le travail occasionnel, sur appel et/ou à temps partiel.

Elle n'a d'ailleurs pas manqué de mentionner au passage cette vérité mal connue que le membership de la CSN vieillit constamment, et que les jeunes ne représentent actuellement que 8 pour cent des effectifs.

Le Rassemblement a permis à quelque 150 jeunes travailleuses et travailleurs syndiqués de partager leurs points de vue et expériences sur une foule de sujets, mais il fut aussi un lieu où s'est peut-être amorcé l'AN II du Comité des jeunes. Une relance, en somme.

Comme le mentionne Luc Fortin, du Syndicat de Villa Notre-Dame de Grâce:

«Si je me fie à la participation des syndicats et à l'atmosphère qui s'y est dégagée, je trouve cela encourageant. Il y a beaucoup de travail à faire en ce qui concerne le recrutement, mais d'après les sujets traités, il n'y a sûrement pas un manque d'intérêt. Le Comité des jeunes, c'est le tremplin qu'il nous faut pour sauter dans la lutte dès maintenant.»

Robert Sirois, du syndi-

cat de Graetz Bonaventure, apporte quelques nuances, en notant au passage le manque d'agressivité des jeunes et le manque de temps pour débattre en plénière.

Mais il n'en tire pas un bilan négatif pour autant, surtout quand il mentionne que les jeunes sont de plus en plus intéressés à s'impliquer, qu'une telle rencontre est bien différente des congrès et, signe de sagesse peut-être, que la prochaine rencontre sera plus importante encore.

Principales recommandations adoptées

- Que le Rassemblement des jeunes CSN dénonce vigoureusement le projet de réforme de l'assurance-chômage projeté par le gouvernement conservateur actuel.
- Que les conseils centraux mettent sur pied des comités d'appui aux luttes sociales et syndicales, afin de développer la solidarité de la population envers les revendications communes aux membres de ce comité.
- Que la CSN tente un rapprochement avec les autres centrales syndicales québécoises afin de discuter d'une priorité commune à établir en vue d'organiser des secteurs qui, dans le cadre législatif actuel, sont difficiles à syndiquer. Ce rapprochement viserait à établir des revendications et des actions communes sur cette question.
- Que le Comité des jeunes CSN dénonce vigoureusement et publiquement la présence des clauses de double échelle de salaire (clause orphelin) dans les conventions collectives et de toute clause discriminatoire pour les nouvelles et nouveaux syndiqués. Qu'à la même occasion, la CSN fasse elle aussi connaître son désaccord face à de telles clauses et les actions qu'elle entend mettre de l'avant pour contrer cette pratique.
- Que le Comité des jeunes CSN revendique une vraie politique environnementale sévère et punitive qui obligerait toutes les entreprises à se doter, à leurs frais, d'équipements anti-polluants et qui contraindrait les pollueurs à réparer les torts faits à l'environnement, aux bâtiments et aux personnes.

Une entente qui prolonge les négociations

par Louis-Serge Houle

Une première

En obtenant du ministre du Travail, M. Yves Séguin, une commission pour stabiliser les revenus et l'emploi des travailleurs de la construction, la coalition CSN-FTQ s'est assurée d'une tribune pour discuter de son régime de sécurité du revenu et d'emploi.

Jusqu'à maintenant, les employeurs ont toujours refusé d'en discuter avec les syndicats.

Composée de trois personnes qui seront nommées par le ministère du Travail, cette commission a le mandat d'établir les modalités d'un système de stabilisation du revenu et d'emploi pour les travailleurs de la construction, incluant des propositions législatives ou réglementaires à l'implantation d'un tel système. Au terme des travaux de la commission, au plus tard le 28 février prochain, le ministre du Travail devrait présenter un projet de loi en ce sens.

La commission tiendra des séances publiques afin de recevoir des mémoires de tous les intervenants de la construction. Ses travaux devront porter, entre autres, sur le champ d'application du décret, la planification des travaux, une incitation pour contraindre les entrepreneurs à embaucher les «vrais» travailleurs de la construction, une incitation à ce que les heures travaillées dans l'industrie soient déclarées pour éliminer le travail au noir, etc.

Le 26 avril dernier, la coalition syndicale CSN-FTQ et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) signaient une entente prolongeant la convention collective de la construction (le décret) d'une année, jusqu'au 30 avril 1990. Pour les 110 000 travailleurs de la construction, cette entente - et les conditions qui l'accompagnent - représente beaucoup plus qu'une «autre» prolongation de la convention.

En plus d'obtenir des hausses salariales moyennes de 5%, l'abaissement de l'âge normal de la retraite de 60 à 58 ans sans pénalité, la création d'une commission pour établir un régime de stabilisation du revenu et d'emploi, l'entente prévoit, pour la première fois depuis dix ans, la reprise des négociations d'un couvert à l'autre de la convention collective à compter du 1er juin prochain.

« Dans un secteur où il n'y a pas eu de véritables négociations depuis une dizaine d'années, il faut considérer cette entente comme un important pas de franchi pour améliorer, par la voie de la négociation, les conditions de travail des salariés de l'une des plus importantes industries du secteur privé », estime Michel Gauthier, secrétaire général de la CSN et responsable du secteur de la construction.

La loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction permet aux associations syndicales représentant plus de 15% des travailleurs d'être présentes à la table de négociations. Mais la convention collective ne peut être signée que par une ou un regroupement d'associations syndicales qui représente plus de 50% de l'ensemble des travailleurs.

Depuis la scission du Conseil provincial des métiers (Inter) de la FTQ, en 1981, les trois associations syndicales majoritaires, la FTQ, l'Inter et la CSN-Construction, n'ont pas réussi à s'entendre souvent pour former une coalition et l'AECQ, qui détient le monopole de négociation chez les employeurs, n'a jamais, quant à elle, véri-

tablement accepté de négocier.

« Au moment de la dernière entente négociée, qui remonte à 1979, la CSN-Construction avait joué un rôle important dans ces négociations, poursuit Michel Gauthier. Et cette année, notre présence a certainement été déterminante dans le processus qui a mené à une entente négociée ».

Selon le secrétaire général de la CSN, il importe de saluer le travail accompli par la coalition jusqu'à maintenant. « Lorsque nous nous sommes entendus, en octobre dernier, pour négocier pour l'ensemble des travailleurs, nous étions incertains quant à la réussite de cette association, explique-t-il. Après tout, la FTQ-Construction et la CSN-Construction n'avaient jamais formé de coalition.

« Il a fallu des compromis de part et d'autre, mais devant l'urgence de la situation dans la construction, où le travail au noir croît d'année en année, et dans l'intérêt des travailleurs de la construction, nous

avons mis nos différends de côté pour former une coalition. L'entente que nous avons signée avec l'AECQ n'est qu'une étape dans le processus de négociation et la coalition a bien l'intention de signer, avec l'association patronale, la première convention collective dans la construction depuis dix ans », conclut Michel Gauthier. □



Hôtels et restaurants

On se prépare pour 1990!

Les délégué-e-s de quelque 45 syndicats d'hôtels et de 35 syndicats de restaurants, regroupant environ onze mille travailleuses et travailleurs, profiteront du prochain congrès de la Fédération du commerce de la CSN pour se réunir et adopter deux plates-formes de revendications en préparation de négociations regroupées à l'échelle provinciale, en 1990. La réunion sectorielle, qui aura lieu au début du congrès, au Castel de l'Estrie de Granby, est importante, car c'est là que les délégué-e-s choisiront les revendications communes qui seront ensuite soumises aux différentes assemblées générales, l'automne prochain.

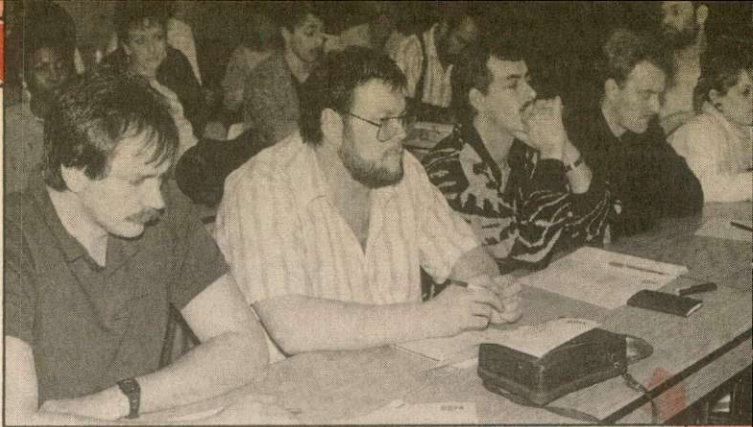
Pour réussir la coordination de cette négociation provinciale regroupée, les comités de négociations profiteront de l'expérience passée. Rappelons que la négociation regroupée de syndicats d'employé-e-s d'hôtels a débuté à Québec, en 1986. En 1987, les quelque 4 000 syndiqué-e-s de 19 établissements du secteur hôtellerie et restauration de Montréal

Des résultats

Cette coordination des négociations a, jusqu'ici, donné les résultats escomptés. À Québec et Rimouski, on a enregistré, en 1988, en tout ou en partie, des gains aux sept chapitres que les syndiqué-e-s voulaient améliorer: pourboires, congés de maladie, statut précaire, payes de vacances, assurances, fonds de pension et durée de la convention collective. L'année précédente, à Montréal, on avait aussi enregistré des gains similaires aux mêmes chapitres.

Les plates-formes

Voici la plate-forme qui sera soumise, pour débats, aux délégué-e-s de l'hô-



Les représentants du secteur hôtellerie-restauration en réunion de préparation de leur prochaine négociation. De gauche à droite, au premier plan: Daniel Larose et Michel Chatigny, de l'hôtel Plaza de Hull; Serge Carbonneau et Jean Gilbert, du Holiday Inn Richelieu de Montréal; et Diane Laplante, du Sheraton centre de Montréal également.

tellerie lors de la réunion sectorielle au congrès de la fédération: formation professionnelle, garanties d'heures de travail, pourboires, congés de maladie, assurances collectives, salaires, réduction de la semaine de travail, durée de la convention. Quant

aux délégué-e-s de la restauration, ils se pencheront sur la plate-forme suivante: fonds de pension, libérations syndicales, pourboires, congés de maternité, congés de maladie, assurances collectives, salaires et durée de la convention.



Le secteur restauration était bien représenté, lors de la rencontre sectorielle pour la région de Québec, le 18 avril dernier. Richard Godin et France Morin, tous deux de la brasserie La Bulle, ainsi que Mariette Blais, du Motel Fleur de Lys, étaient parmi les participants.

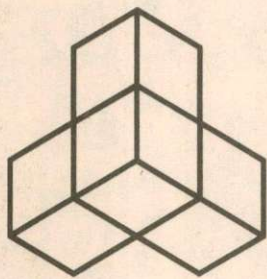


Une déléguée attentive: Ann Gingras, présidente du Syndicat des travailleuses et travailleuses de l'hôtel Hilton de Québec.

Lortie au tourisme

Le trésorier de la Fédération du commerce, Jean Lortie, a été choisi pour représenter les travailleuses et les travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration au conseil d'administration de l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal. Le conseil d'administration est composé d'une quinzaine de personnes provenant de l'industrie, de la municipalité et du gouvernement.

ont réitéré l'expérience. En 1988, six syndicats d'hôtels importants de Québec et Rimouski, regroupant quelque 1 200 travailleuses et travailleurs, se sont également entendus pour négocier leurs conventions respectives sur la base de revendications communes.



BÂTIRENTE

Le vent dans les voiles

«Bâtirente, c'est comme une chaîne. Une fois que c'est en marche, l'effet est cumulatif. Le 2 mars dernier, le fonds valait 4 428 000\$. Actuellement, il rentre 325 000\$ par mois. On devrait finir l'année avec plus de 9 millions \$, en prévoyant les nouvelles adhésions de façon conservatrice», déclare Gilles Ville-neuve, responsable du fonds Bâtirente à la SSQ.

La campagne menée en début d'année 1989 a permis d'enregistrer 2046 nouvelles adhésions à Bâtirente. Le 1er avril dernier, le fonds comptait 7500 membres.

«Si on se compare aux autres fonds, on fait très bonne figure. Après une année, les résultats sont excellents. Je suis très optimiste pour l'avenir», de conclure Gilles Ville-neuve.

VALEUR DES UNITÉS

	Il y a 1 an	Au 31-3-89	Rendement annuel
Section diversifiée	10,251 \$	11,041 \$	7,70%
Section obligations	10,116 \$	10,595 \$	4,73%
Section marché monétaire	10,199 \$	10,895 \$	6,82%
Section actions	10,862 \$	12,305 \$	13,28%

Il y a 1 an

Au 31-3-89

Rendement annuel

Hôtel-Dieu de Sorel

Une coalition pour 2.1 millions \$

Le congrès du Conseil central de Sorel, tenu le 5 mai, réunissait près de 150 délégués des syndicats affiliés mais, fait plutôt inusité, ils ne furent pas les seuls à s'exprimer sur le thème *La santé dans notre région, ça nous regarde*.

On a vu, en effet, le maire de Sorel, le directeur général de l'hôpital, le président de l'association des médecins et dentistes, le président de l'association des cadres intermédiaires de l'hôpital, se mettre en file derrière les micros pour indiquer leur appui à la mobilisation en cours dans la région en faveur de l'augmentation des budgets versés à l'hôpital Hôtel-Dieu de Sorel.

Ces visiteurs ne furent sans doute pas les plus éloquents à s'exprimer, des travailleurs et travailleuses de l'hôpital ayant décrit, en termes convainquants et souvent émouvants, les conséquences de l'insuffisance des ressources sur la qualité des soins et sur le temps dont ils disposent pour rassurer et conforter les malades.

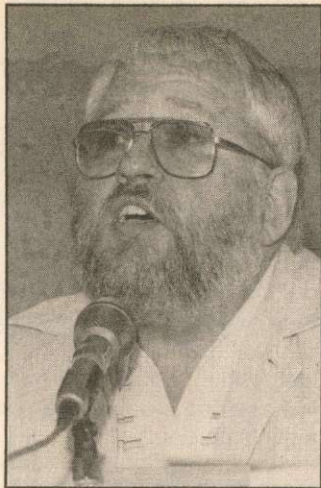
Pas d'hésitation dans les propos entendus au congrès: il faut obtenir du gouvernement 2,1 millions \$, somme minimale pour ramener la qualité des services à un niveau adéquat.

Une pétition indique que près de la moitié de la population adulte de la région de Sorel-Tracy, soit 25,000 personnes, approuve la démarche pour le rehaussement budgétaire de l'hôpital.

Il a également été révélé qu'une coalition, au sein de laquelle le syndicat CSN agit comme leader, regroupe maintenant 115 organismes de la région.

Un dossier sans failles

Le président du syndicat, Réal Duguay, a présenté au congrès l'historique de la démarche syndicale. Il a expliqué que l'état de dégradation des services a été progressivement dénoncé par tout le milieu de l'hôpital et que le syndicat, les médecins, les cadres et la direction n'ont eu d'autre choix



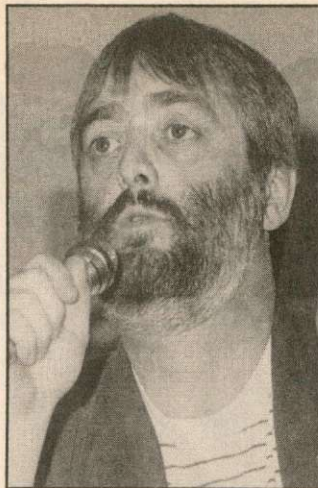
Réal Duguay, président du syndicat.

que de faire appel à la solidarité de la population.

Un hôpital performant

L'Hôtel-Dieu de Sorel offre depuis quelques années une gamme de plus en plus complète de services. Le niveau d'auto-suffisance en matière d'hospitalisation des patients de la région atteint 85 pour cent, un sommet en Montérégie, où on enregistre une moyenne d'environ 65 pour cent.

Dans un document présenté aux congressistes, on constate que les visites à



Jean-Pierre Péloquin, président du Conseil central.

l'urgence et en cliniques externes ont augmenté respectivement de 146 et de 74 pour cent au cours des huit dernières années. Tous les traitements de spécialité ont aussi connu des hausses importantes alors que, selon les chiffres fournis par l'administration, le nombre d'heures travaillées a diminué de trois pour cent pendant la même période. Pas étonnant dans les circonstances que le temps d'attente pour obtenir des services soit plus long, que les patients réclament davantage de temps d'atten-

tion et d'écoute et que le personnel en soit rendu à la limite de ses capacités et de sa résistance.

La parole aux politiciens

Le congrès s'est conclu par une résolution mandant une délégation régionale pour aller déposer à la ministre Thérèse Lavoie-Roux la pétition signée par la population et lui expliquer les besoins urgents de l'hôpital. S'il faut en croire une déclaration de la ministre, les demandes de la population n'ont pas encore, à ses yeux, un caractère prioritaire et urgent.

Le député Albert Khelfa, présent au congrès, a promis de «faire le message». Il a bien saisi que l'humeur des personnes présentes au congrès n'était ni à l'attente, ni aux compromis.

Bienvenue!

Les employé-e-s de six autres garderies ont adhéré à la Fédération des affaires sociales depuis quelques mois. Ils s'agit des travailleuses et des travailleurs de la Garderie des enfants d'ici et la Garderie campamuse, de Montréal; la Garderie Sophie, de Québec; la Garderie aux petites joies, au Saguenay-Lac-St-Jean; la Garderie Abracadabra et la Garderie Citronnelle, dans le Sud-ouest québécois. Les travailleuses et les travailleurs, des éducatrices et des éducateurs pour la plupart, se sont syndiqués pour faire face à l'insécurité créée par les nombreux et fréquents changements de conseils d'administration. Les nouveaux membres font également leurs revendications déposées par les syndicats FAS-CSN des garderies à la ministre déléguée à la condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay. La CSN représente quelque 140 syndicats dans ce secteur, ou plus de 27.3% des syndicats des garderies sans but lucratif.

Invitée de la CEE

La vice-présidente de la CSN Monique Simard s'enverra à l'automne, à l'invitation de la Communauté économique européenne, vers l'Allemagne, le Danemark et l'Espagne où elle aura l'occasion de se renseigner de première source sur les mécanismes d'adaptation et l'harmonisation des conditions de travail de la main-d'oeuvre, y compris les salaires, dans le processus actuel de construction de la CEE. Elle compte évidemment y étudier aussi les politiques et les stratégies syndicales des organisations concernées pour composer avec cette réalité de la «nouvelle Europe économique»,



notamment en ce qui regarde la main-d'oeuvre féminine. D'une durée de trois semaines, ce stage est financé par la CEE elle-même, dans le cadre de son programme de visites visant à la faire connaître à travers le monde.

Changer Radio-Québec

L'avenir de Radio-Québec inquiète beaucoup de monde, ces temps-ci, et pas seulement ses artisans mais aussi son auditoire qui se demande à juste titre où ce réseau public de télévision s'en va.

C'était pour discuter de cette question de plus de 70 millions de dollars que l'Institut canadien de l'éducation des adultes (ICEA) a organisé, le 25 avril à Montréal, un débat qui a attiré plus d'une centaine de personnes. «L'autre télévision» s'est fait reprocher de ressembler de plus en plus à toutes les autres, d'avoir trahi son mandat éducatif et culturel sans avoir réussi pour autant à améliorer ses cotes d'écoute qui, selon le dernier sondage BBM, ont atteint un niveau catastrophique.

Plusieurs participants au débat ont donc formulé des critiques sévères à l'endroit de Radio-Québec, à commencer par l'écrivain et cinéaste Jacques Godbout, dont les propos virulents n'ont épargné aucune télévision. Qu'ils soient publics ou privés, les réseaux de télévision sont tous atteints, selon lui, du même mal, celui

de la commercialisation. Les télédiffuseurs sont devenus des marchands et il importe peu, à son avis, de débattre de la quantité de sucre dans la boisson gazeuse que, de toute façon, nous sommes



Jacques Godbout

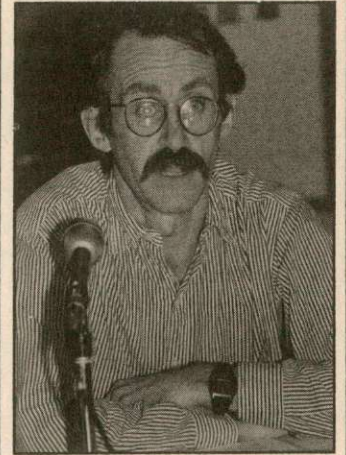
forcés d'ingurgiter. Car même avec un plus grand choix de télévision, Jacques Godbout estime que nous avons de moins en moins de liberté. Et pour illustrer son assertion qu'il n'y en a maintenant que pour les «managers» et tant pis pour les créateurs, monsieur Godbout nous a fait part de la dernière rumeur à l'Office national du film voulant que la gestion de l'ONF serait confiée à Lavalin.

Une télé de gestionnaires

Radio-Québec disposait l'an dernier d'un budget de plus de 70 millions de dollars. Son rapport financier ne nous permet pas d'évaluer la part de budget qui est effectivement consacrée à la production d'émissions, donc à la création, mais on sait que c'est une faible proportion. Et même la propension à confier au secteur privé la production d'émissions, à se tourner vers la sous-traitance, n'a pas eu pour effet d'alléger la structure, bien au contraire. On a même plutôt tendance à gérer en double.

C'est ainsi que les employés de Radio-Québec doivent travailler avec des moyens de plus en plus réduits, se battre pour maintenir des standards de qualité, alors que la direction semble prête à bien des compromis pour augmenter ses revenus publicitaires. Le Syndicat général des employés de Radio-Québec en est même venu à penser que les services de publicité et de marketing ont pris le contrôle de la télévision publique et dictent maintenant le contenu de sa programmation. C'est ainsi, par exemple, que les documentaires, qui remportent pourtant d'excellentes cotes d'é-

coute, se font de plus en plus rares sur les ondes de la télévision d'État. C'est une orientation qui, selon les artisans de ce secteur, met presque en péril la production de documentaires au Québec.



Georges-Emile Beaulieu, porte-parole du syndicat.

Malheureusement, ce débat, qui se voulait tourné vers l'avenir de Radio-Québec, n'a fait que le procès du passé. Maintenant qu'on le sait, que Radio-Québec est malade, et qu'on a très bien diagnostiqué la maladie, il serait souhaitable que le prochain débat porte sur la mise en valeur de son énorme potentiel de création et sur ses perspectives de développement.

Louiselle Lévesque

Le français au travail ça s'impose!

Les résultats d'une enquête menée en mars et avril 1989, auprès des responsables CSN des comités de francisation de la grande entreprise du secteur privé - 100 employés et plus - viennent confirmer le piétinement de la démarche de francisation des entreprises amorcée à la suite de l'adoption de la Loi 101 en 1977.

Des comités peu ou pas actifs

L'enquête révèle tout d'abord que les comités de francisation sont peu ou pas actifs, et dans la plupart des cas, depuis plusieurs années. Concrètement, cela veut dire que 55% des grandes entreprises où il y a des syndicats CSN n'ont pas respecté les dispositions de la Charte de la langue française en négligeant le mandat qu'on lui a confié, c'est-à-dire, assurer le suivi des programmes de francisation dans les milieux de travail. Par ailleurs, toujours selon l'enquête, les entreprises plus ou moins actives (45%), ne consacrent en moyenne que 11.3 heures par année aux activités de la francisation. De plus, la compilation des données démontre que

la majorité de ces entreprises n'ont pas tenu les trois réunions annuelles réglementaires du comité de francisation, prévues au chapitre 5 de la Loi 101.

Réponse unanime

À la question suivante: *quelles seraient les améliorations à apporter au chapitre de la francisation de votre entreprise?*, la réponse est unanime ou presque: que les manuels d'instruction, ainsi que les dépliants et catalogues reliés directement à l'utilisation du matériel technologique, soient traduits en français. Il en est de même en ce qui a trait à la terminologie utilisée pour désigner les outils ou les instruments de travail.

La permanence doit être assurée

Le fait que l'entreprise ait obtenu le certificat délivré par l'Office de la langue française ne signifie pas pour autant que le travail en ce sens soit terminé. Tel est l'avis exprimé par 96% des responsables interrogés. Ils croient qu'il est essentiel de poursuivre la démarche de francisation au sein de l'entreprise, d'en faire un dossier permanent.

Plusieurs responsables des comités de francisation CSN ont d'autre part admis qu'ils avaient besoin de soutien technique ou de documents d'information afin de mieux remplir leurs tâches au sein des comités de francisation. À cet égard, nous vous rappelons qu'il y a, à la CSN, un service d'information en francisation. Pour obtenir une aide ou des renseignements, veuillez composer le numéro: (514) - 598-2168

Louis Blackburn.

Changer la CSST

Un premier coup de barre

Le ministre du travail Yves Séguin a servi une sévère remontrance à la CSST en lui enjoignant de mettre fin à son interprétation restrictive du droit au retrait préventif des travailleuses enceintes ou qui allaient. Le 4 mai, il a confirmé à l'assemblée nationale avoir émis une directive selon laquelle le diagnostic du médecin traitant devra prévaloir lorsqu'il sera confirmé par le département de santé communautaire (DSC). C'est un retour au texte et au sens de la loi.

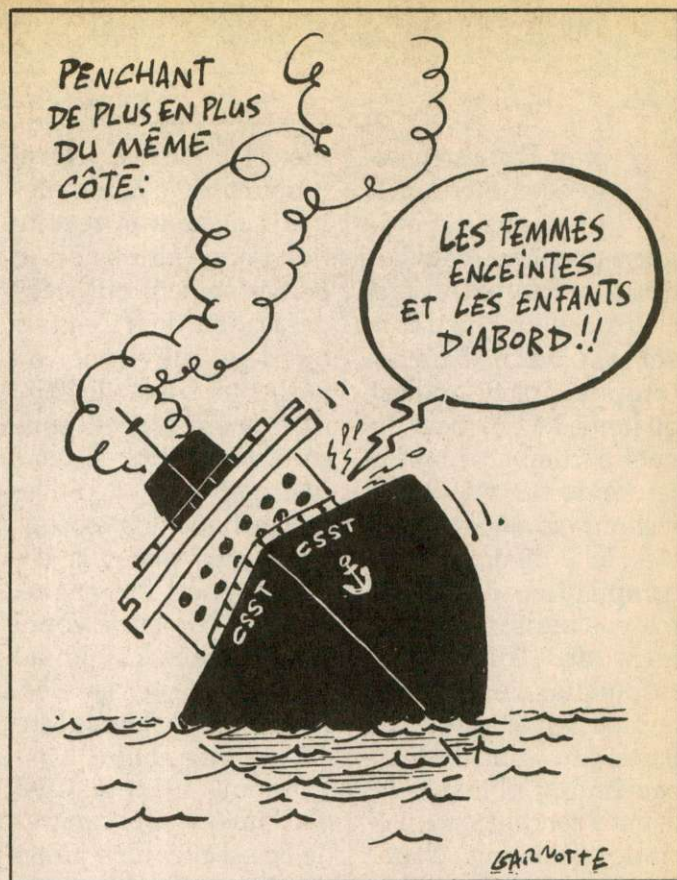
C'est aussi un désaveu des fameuses normes émises par la CSST en septembre 87 pour «guider» l'évaluation des demandes de retrait, et que les 32 DSC avaient unanimement dénoncées parce que dépassées, voire dangereuses, et parce qu'elles empêchaient de tenir compte des conditions personnelles de chaque grossesse.

S'agit-il d'un premier coup de barre pour ramener la CSST dans son rôle de commission non-partisane? Le ministre a sans doute considéré qu'il devait porter un tel coup d'éclat pour rétablir un tant soit peu la crédibilité de

l'organisme, avant de proposer les réformes dont il parle depuis quelque temps pour réduire les contestations et les délais. «Ce que je souhaiterais, a-t-il dit, c'est que la CSST soit neutre dans l'application de la loi, et qu'on s'occupe de l'accidenté du travail».

Et comme pour réagir à la campagne de la CSN sur l'admissibilité à une juste rémunération, il a affirmé que les contestations iront en diminuant grâce à un réaménagement du processus d'admissibilité. Faut-il rappeler que dans son obsession de réduire les coûts de l'indemnisation, la CSST s'est substituée aux employeurs en contestant elle-même les demandes dans la moitié des cas (54,2 % en 1987).

Le critique de l'opposition en matière de relations de travail, Jean-Pierre Jolivet, a exprimé en ces termes le travestissement de la CSST au fil des ans: «Il y a des gens qui sont accueillis à bras ouverts à la CSST, ce ne sont pas les travailleurs, mais les avocats.» Visiblement, elle était allée trop loin, jusqu'à soulever l'indignation du protec-



teur du citoyen qui l'a qualifiée de «monstre grotesque». Politiquement, le ministre ne pouvait plus laisser les choses aller. Et c'est le 18 mai qu'il rencontrera le conseil d'administration pour lui faire part de ses projets de réforme.

Cependant, après son

coup de barre sur le retrait préventif et les redressements qu'il laisse entrevoir dans le traitement des demandes, profitera-t-il de l'occasion pour donner du terrain aux employeurs qui cherchent à restreindre la définition d'accident et de maladie du travail?

Les dessous de l'opération moins 10%

À l'occasion de la dernière semaine nationale de santé-sécurité, la CSN a fait parvenir aux syndicats un questionnaire portant sur les effets de l'opération moins 10%. On se souviendra que cette opération avait été entreprise par la CSST en 1987 dans le but officiel de réduire les accidents de travail de 10%.

Au total, 371 syndicats représentant environ 60,000 membres ont répondu au questionnaire; 63,3% d'entre eux comptent 100 membres et moins, pour une moyenne générale de 166 membres.

Parmi l'ensemble, 35% ont été touchés par l'opération moins 10%, soit 130

syndicats. Parmi les établissements touchés, les plus gros sont majoritaires, soit 65,2%.

De tous les syndicats touchés par l'opération, 62,8% ont eu une rencontre conjointe avec l'inspecteur, tandis que 61,8% des syndicats non touchés n'ont pas eu de rencontre.

Dans 62% des cas, la responsabilité de l'opération moins 10% a été remise au comité paritaire ou conjoint. Dans 65% des cas, l'inspecteur visait la prévention en prônant l'élimination du danger à la source. Parmi ce pourcentage, l'inspecteur prônait à la fois l'élimination du danger à la source et le port d'équipement de protection individuelle dans un cas sur deux.

Les syndicats visés rapportent que seulement 44% des employeurs ont reçu des avis de dérogation; 26% n'au-

raient reçu aucun avis. Dans 91% des cas, les inspecteurs n'ont pas distribué d'amende aux travailleuses et travailleurs.

Dans 67% des cas, on juge que l'inspecteur accorde trop de délais ou qu'il est trop tolérant.

Les accidents déclarés ont accusé une baisse plus notable chez les syndicats visés. Ces derniers attribuent cette baisse principalement à l'augmentation du nombre de contestations par les employeurs ou la CSST et à l'intensification du harcèlement de la part des employeurs ou de la CSST.

Les syndicats visés qui ont noté une hausse du nombre d'accidents déclarés attribuent cette hausse au fait que les travailleuses et travailleurs sont plus informés et que le syndicat mène une action efficace.

Les réponses des deux groupes indiquent que la prévention n'a pas influencé à la baisse, de façon plus notable dans les syndicats visés que dans les autres, le nombre d'accidents.

Les syndicats visés rapportent un nombre de contestations plus élevé: 10 et plus dans 20% des cas, comparativement à 3% des syndicats non visés. Au moins une fois sur deux, c'est le fait accidentel qui est contesté.

Parmi les syndicats visés, 37% évaluent négativement l'opération moins 10%, principalement parce qu'elle a entraîné une hausse des contestations, soit par l'employeur, soit par la CSST. Par contre, 28% l'évaluent positivement parce que l'employeur a été forcé d'agir, soit par l'inspecteur, soit par le syndicat.

Des syndicats qui veulent se défaire du néo-libéralisme

par Clément Trudel*

Victor Paz Estenssoro, 81 ans, cédera la place en août à un autre président bolivien, qui sera peut-être l'ancien dictateur Hugo Banzer, ou Gonzalo Sanchez (propriétaire de mines), ou Jaime Paz Zamara, lequel a combattu la dictature de Banzer! Les élections se sont déroulées le 7 mai; la lente compilation des votes n'a pas permis (au moment de rédiger cette chronique), de se faire une idée de la place que six partis du centre et de gauche ont obtenue. Le débat s'est centré sur l'état de l'économie, championne en 1985 de l'hyperinflation (24 000 p.c.).

Les trois candidats en tête de lice étaient identi-

ment Nationaliste Révolutionnaire comme des héros menant la révolution dans l'altiplano. Au gouvernement ont siégé des leaders de la Centrale ouvrière bolivienne, ou COB, tel Juan Lechin. Mais le président Estenssoro, depuis 1985, a mené une politique néo-libérale orthodoxe, avec tous les ennuis que cela entraîne pour les gagnepetit. La rumeur a voulu que le dixième candidat non déclaré à ces élections ait été le Fonds Monétaire International!

Depuis 1952, la COB n'a tenu que sept congrès (le 8e est prévu en juillet prochain). Jorge Lazarte vient d'en faire l'histoire non complaisante. Cet universitaire fait partie,

intervenues depuis 1952, sur le pont à conserver avec les mouvements populaires, etc. On veut ainsi permettre à la COB d'influencer le changement, la transformation, sans nécessairement se résigner à jouer un rôle syndical effacé si un parti pro-travailleurs assume le pouvoir, mais une aile de la COB préconise des actions plus radicales.

Les partisans du pouvoir ouvrier en Bolivie ont pu, au lendemain de 18 ans de régimes militaires, mal s'adapter aux gouvernements civils. La COB sortait ainsi parfois discréditée dans une partie de l'opinion, fort morcelée, qui ne voulait pas identifier des conservateurs à des généraux assimilant le pays à une vaste caserne. La COB a renouvelé partiellement ses porte-parole (Lechin a lâché prise en 87). Le secrétaire exécutif de la centrale est actuellement Simon Reyes Rivera (candidat du PC dans Potosi, le 7 mai) mais cela n'empêche pas la direction de 36 membres de la COB de refléter un éventail politique, même si la «gauche unie» semble y jouir d'un préjugé favorable.

De plus près donc, les deux envoyés montréalais ont pu, au congrès de la centrale ouvrière départementale (COD) d'Oruro, peu avant Pâques, constater des préoccupations semblables aux leurs «pour ramener sur le terrain réel la discussion politique». Non au sectarisme, clamaient les affiches de la COD. Le rapprochement se pour-

suivra en novembre prochain lorsqu'un délégué de la COD d'Oruro viendra au congrès du CCSNM. Il est question de faire mousser l'idée d'un jumelage Oruro-Montréal. Pierre Paquette pense que, parallèlement à l'effort consenti en Haïti, la CSN devrait intensifier ses liens avec la COB.

Sur ce petit pays de 6 millions d'habitants, qui a connu 171 gouvernements depuis 162 ans d'indépendance (et d'où partent des exportations de cocaïne valant tout autant que les exportations officielles), l'on note qu'un groupe de Solidarité-Bolivie s'est formée au Canada. Le CUSO (110 Ste-Catherine est, suite 610, Montréal, H2X 1K9) en est le principal maître d'oeuvre et la CSN en partage les buts. Une campagne est en cours pour recueillir 25000\$ en vue d'assurer la parution de l'hebdomadaire *Rebellion* (5 000 exemplaires) qui dénonce les méfaits du néo-libéralisme. Des syndicats de mineurs de l'Ouest canadien, des organismes de solidarité internationale, des églises, la FTQ ont déjà recueilli plus de 5 000\$. C'est une façon de saluer le courage de Boliviens qui défendent les intérêts populaires et nationaux face à des plans de redressement concoctés ailleurs et qui participent aux luttes populaires menées en conformité avec la tradition de fierté et de ténacité des plus humbles d'entre eux.

*Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*.



Pierre Paquette, en compagnie des membres du Conseil syndical de la COD.

fiés à des ennemis des syndicats boliviens lorsque Pierre Paquette (président du Conseil central de Montréal) et Yves Lanouvelle ont séjourné à La Paz, capitale bolivienne, et à Oruro, en mars. La Bolivie, il y a bien longtemps (1952), avait acclamé le jeune Paz Estenssoro et son Mouve-

selon Paquette, de ceux qui alimentent un «questionnement légitime» au sein de la COB - notamment dans l'hebdomadaire ressuscité *Rebellion*, que dirige Mme Zulema Alanes. Sur quels points se situe le questionnement? Sur les modes d'adaptation aux profonds changements de société



Ils étaient 100 000, ce 22 avril, à manifester à Bei-jing (Pékin).

Chine

«Le groupe en fusion»

L'expression est de Sartre. Elle désigne ces moments historiques où des hommes se jettent dans une entreprise périlleuse destinée, selon le philosophe, à briser «l'insoutenable nécessité».

Actuellement, la Chine vit des soubresauts telluriques. Des manifestations et des grèves amorçées par les étudiants, les 19 et 20 avril, s'étendent à toutes les couches de la population et à l'ensemble du pays. La mort de l'ex-dirigeant de l'État Hu Yaobang, limogé en 1987 pour «excès de libéralisme», fut l'élément déclencheur des événements. Très rapidement, des banderolles sont apparues: «Vive la démocratie!», «À bas la dictature!», «Abolissez la peine de mort!», et même «La liberté ou la mort!», inspirée des révolutions américaine et française.

Le 22 avril, ils sont 100,000 à manifester à Pékin. Le 27, une marée

d'un demi million de citoyens, étudiants, travailleurs et fonctionnaires déferlent sur la capitale. Des émeutes sont enregistrées à Changsha et Xian. Des regroupements se forment à Nankin, Lanzhou, Chengdu et même Shanghai, capitale industrielle et commerciale du pays. Du jamais vu depuis les vastes mobilisations reliées à la chute de la «Bande des quatre», en 1976, et aux grands défilés étudiants de décembre 86 et janvier 87. Le 2 mai, le mouvement étudiant lance même un ultimatum pour la reconnaissance de leur nouvelle fédération, ultimatum suivi de nouvelles manifestations.

Un pays en crise

Le pouvoir, bien sûr, est braqué devant les demandes en sept points des contestataires: la réhabilitation de Hu, mais aussi les grandes libertés de toujours: pouvoir s'exprimer, s'associer, avoir une pensée libre. Le *Quotidien du Peuple* qualifie le mouvement de «complot visant à renverser le Parti et le socialis-

me». Le Parti communiste réunit 10,000 de ses cadres pour discuter de «l'affaire» mais en ayant soin de masser 20,000 soldats du 38e corps d'armée en banlieue de Pékin. Le 30 avril, l'État offre d'ouvrir le dialogue, mais à la condition que cessent les troubles. Ce qui est rejeté.

Beaucoup de facteurs laissent supposer que des changements en profondeur sont à prévoir en Chine. Il est indéniable que les valeurs introduites par les quelque 50,000 jeunes qui ont étudié en Occident sont, pour le moins, contagieuses. De plus, le mouvement étudiant jouit d'un vaste soutien populaire. On a même vu des militaires fraterniser avec les contestataires. Autre facteur: l'intelligentsia du pays appuie le mouvement. Bao Zunpin, scientifique prestigieux, fait même circuler une pétition auprès de ses pairs pour soutenir les revendications exprimées. Autre point qui a son importance: la moitié de la population du pays aurait moins de vingt-cinq ans. Enfin, il y a la

dimension économique. Au début des années 80, le pays comptait 330 millions de cultivateurs. Mais avec les grandes réformes, qui rappellent la révolution industrielle en Europe au siècle dernier, 180 millions de paysans ont gagné les villes, espérant y trouver la prospérité. Et puis, il y a la corruption, généralisée au sommet, et les inégalités criantes, situation qui n'est pas sans rappeler le climat qui régnait à la fin des années 40, juste avant la chute du Kuo-min-tang de Chiang Kai-Shek.

Chili

Des hommes à libérer

Le Chili a connu une nouvelle grève générale, le 18 avril. L'un des principaux objectifs était la libération de MM. Manuel Bustos et Arturo Martinez, respectivement président et secrétaire général de la Centrale unifiée des travailleurs (CUT), relégués en province suite à une grève générale en 1987.

Brésil

Les bâtons dans les roues

Le 27 avril, le président Sarney annonçait des mesures pour régler le droit de grève. Depuis quatre ans, le pays a connu 8 790 grèves, dont 6 090 dans le secteur public. Désormais, l'État ne tolérera plus que des mouvements sociaux dans les transports, les hôpitaux, la poste et autres paralysent le pays. Une rengaine que l'on connaît bien ici!

PARLONS MÉDIAS ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

Et pourquoi donc un journal informerait-il?

Le saviez-vous? Les éditeurs ne publient pas nécessairement pour informer, mais surtout pour faire de l'argent.

C'est du moins ainsi que l'éditeur adjoint de *La Presse*, M. Claude Masson, a présenté aux journalistes syndiqués de son journal le lancement prochain de deux magazines mensuels, *Impact Laval* et *Impact Rive-sud*.

M. Masson a expliqué qu'il s'agissait de publications dont «l'information doit être descriptive, dépourvue de son sens critique».

On pourra reprocher beaucoup de choses à M. Masson, mais sans doute pas d'être ambigu. Et alors que plusieurs se taisent, lui parle. Sans détour. C'est pourquoi, d'ailleurs, il fait si souvent l'objet de cette chronique...

Or donc, M. Masson a jugé bon de préciser qu'il s'agissait «d'un outil pour faire de l'argent et non pour informer les gens de Laval et

de la Rive-sud». Espérons que cela sera tout aussi clair en première page desdits magazines, dont 290 000 copies seront distribuées gratuitement.

Cent mille le seront par courrier à «un public cible fortuné» et les autres encartés dans les exemplaires de *La Presse* distribués dans les deux régions.

L'objectif, selon ce que M. Masson et ses adjoints, Marcel Desjardins et Pierre-Paul Gagné, ont confié au syndicat, est d'augmenter le volume de publicité - on s'en serait douté - et de concurrencer les autres publications, notamment le *Super Hebdo* de Quebecor.

sur la Rive-sud.

Comme si elle avait renoncé à affronter le géant Quebecor sur son propre terrain.

C'est, d'autre part, la seconde fois que *La Presse* tente semblable aventure. Elles s'était essayée en vain il y a une dizaine d'années avec des hebdomadaires, l'un sur la Rive-sud, l'autre à Laval.

Tout comme elle avait tenté de rejoindre le milieu des hommes d'affaires en rachetant *Le Magazine PME* qu'elle a, par la suite, cédé à Transcontinental GTC (*Les Affaires*, *la Revue Commerce*, etc.)

Notons enfin que *La*

d'aller chercher la plus grande part de l'assiette publicitaire et *La Voix de l'Est*, qui est un bien petit journal, en terme d'exemplaires vendus, non seulement diffuse l'hebdomadaire *Le Plus* mais il a même accès au marché de la radio avec la station de radio CHEF, une autre propriété de Power.

Mais c'est bien la première fois qu'un éditeur confie que ce qu'il a l'intention de publier n'a aucune prétention d'informer. Même ceux qui méprisent l'information affirment le contraire.

Je serais tenté d'écrire que ce pauvre Masson, sa franchise le perdra. Mais ça serait pure rhétorique. Ce qu'il a dit allait tellement de soi qu'on va trouver, chez ses patrons et collègues, bien gauchiste et bien dépassé de s'en amuser.

Car lorsqu'on est gauchiste et dépassé, on se plaît à penser que si on publie quelque chose qui ressemble à un journal ou à un magazine, c'est pour y faire de l'information et que ce faisant, on se crée une clientèle; clientèle que l'on revend ensuite à des annonceurs intéressés à leur proposer divers produits de consommation.

Il semble bien qu'aux yeux de M. Masson, il y ait là une étape de trop, celle de l'information.

Il est inutile de fournir le produit: ce qui serait impensable dans la mise en marché du savon, l'est en information. On appelle ça la *liberté de presse*. Et ça n'a rien à voir avec le droit à l'information que pourrait avoir le citoyen lorsqu'on lui met dans les mains ce qui a toute l'apparence d'un magazine ou d'un journal..



L'ironie de la situation, ou l'absurde, si on préfère, c'est que le *Super Hebdo*, diffusé à plus de 800 000 exemplaires, n'est même pas distribué sur la Rive-sud et à Laval. *La Presse* s'attaquera plutôt au marché publicitaire que Télémedia et Cogeco se disputent à Laval et à celui du groupe Auclair

Presse est aussi le seul quotidien, *Le Devoir* excepté - et pour cause -, à ne pas posséder d'hebdomadaires sur son propre territoire; le plus bel exemple étant, bien sûr, Quebecor qui publie sur le territoire de l'Île de Montréal *Le Journal de Montréal* et le *Super hebdo*.

L'objectif est toujours



L'HISTOIRE INDIENNE (VERSION AUTOCHTONE)



CLEARY, Bernard, *L'enfant de 7 000 ans, le long portage vers la délivrance*, Les Editions du Pélican/Septentrion, 284 p.

L'auteur est un Montagnais qui a vécu hors réserve la majorité de sa vie. Il fut tour à tour journaliste et chroniqueur politique au *Soleil*, propriétaire d'hebdomadaires, vice-président de Télé-Capitale, enseignant en journalisme à l'Université Laval. Mais sans rompre avec son appartenance indienne. C'est ainsi qu'il s'est retrouvé, il y a quelques années, en

charge des négociations territoriales globales engagées par le Conseil Attikamek-Montagnais avec les gouvernements du Québec et du Canada.

L'enfant de 7 000 ans, qu'il vient de publier, n'arrive donc pas comme un cheveu sur la soupe. Au contraire, ce livre apporte une version autochtone de la problématique indienne, et il n'est pas anodin qu'il soit publié à ce moment-ci.

Mais attention! Il ne s'agit pas d'une simple opération-propagande pour nous présenter une autre facette du monde indien. Que non! L'auteur a pris le pari de parler de toutes les facettes, celles qui plaisent comme celles qui déplaisent.

S'il n'hésite pas à sortir sa *brahoulé* pour brasser la cage de quelques Blancs - à commencer par Jean Paré, le directeur de *l'Actualité* - ce n'est pas dans le cadre d'une opération d'encensement des siens.

Au contraire, quand il aborde dans certains chapitres les problèmes vécus sur les réserves -

alcoolisme, discrimination - il n'oublie aucun fait. Journalisme oblige. Mais tout est dans l'art de le raconter.

Jusqu'à présent, l'histoire indienne a surtout été écrite par des Blancs. Cette fois-ci, elle l'est par un Indien dont la famille a quitté la réserve «*parce qu'il fallait que certains d'entre nous quittent les communautés pour aller chercher le meilleur de la civilisation des Blancs pour le redonner ensuite à leurs enfants et à leur nation*».

L'enfant de 7 000 ans, c'est une quinzaine de chapitres et autant d'histoires qui font le tour de l'histoire actuelle des Indiens Montagnais et Atikamekw qui habitent la Côte-Nord, la Haute-Mauricie et le Lac-Saint-Jean: les négociations territoriales, la démarche pour l'autonomie, la militarisation du Nord québécois, l'occupation «pacifique» par les Blancs, le racisme, etc.

Dans les chapitres «*racisme et mépris*» et «*les fossoyeurs*» qui sont de longues diatribes sur certains journalistes et avocats, c'est le journaliste

qui parle. C'est froid, presque brutal.

Mais dans «*honteuse discrimination*» ou «*l'enfant-chef*», c'est l'homme de coeur qui s'adresse au lecteur et à la lectrice. C'est plein de tendresse sur un sujet difficile: la discrimination faite aux femmes sur les réserves. Sur ce sujet où tant de gens s'enfermeraient, l'auteur a réussi le tour de force, en racontant l'histoire de Francine, de dénoncer ce qui devait l'être tout en restant positif.

Et vous aimerez encore plus Francine lorsqu'elle fera la lecture d'un long poème à ses soeurs, poème dont le titre est devenu celui du livre.

L'enfant de 7 000 ans, pour ceux et celles qui veulent en savoir davantage sur la question autochtone. Et plus particulièrement pour ceux et celles qui pensent tout savoir sur la question.

Henri Jalbert

Le blues tatoué sur le coeur...

«Est-ce que c'est du western ou du country?», se demandaient avec justesse trois travailleurs qui, par un 3 mai, venaient de s'asseoir à une des tables de la Brasserie du Colisée, à Sorel, pour y boire quelques bières et bouffer des sous-marins/pizzas sur l'heure du dîner. Quelques minutes auparavant, le serveur avait inséré, à ma demande, «*Diamond Mine*» du groupe **Blue Rodeo**, profitant ainsi du fait qu'il y avait peu de gens, peu de collégien-ne-s, pour faire entendre d'autres musiques que celles habituellement diffusées par CHOM ou CKOI. De mon côté, je me disais que **Roger McGuinn**, ci-devant leader du défunt groupe «*The Byrds*», doit être particulièrement heureux par les temps qui courent. En fait, je le soupçonne même d'être devenu un inconditionnel des groupes canadiens **Blue Rodeo** et **Cowboy Junkies**.

Les deux orchestres de **Toronto** font, à mon avis,

beaucoup plus que du country-blues-rock. Ils font une musique pour celles et ceux qui ont le blues tatoué sur le coeur. Les musiques de **Blue Rodeo** et de **Cowboy Junkies** sont empreintes de réminiscences des années 60 et 70. D'où le succès connu actuellement par les deux groupes. Cette période, rappelons-le, en fut une des plus prodigieuses musicalement. Si notre génération, les 35-45, revient toujours à cette musique, à ce son, c'est possiblement parce que, inconsciemment, cela signifie notre refus de vieillir.

Blue Rodeo

Ces propos sont particulièrement vrais pour **Blue Rodeo**. Ces Canadiens rendent une musique authentique aux accents, disons-le, dylaniens. Parfois, cela rappelle aussi «*Tom Petty and the Heartbraker*», qui a accompagné **Bob Dylan**. La pièce titre de l'album, «*Diamond Mine*», fait même écho, à mon avis, à **Jim Morrison and The Doors**. Principalement à cause de la façon dont on utilise l'orgue. Donc, du country, parfois *bluesé*, du pop et du rock. Oui,

mais des genres musicaux joués avec beaucoup d'intelligence et de sensibilité. Je pense notamment aux chansons intitulées «*God and Country*», «*How Long*», «*Love and Understanding*», «*I Fall in Line*», «*Florida*» et «*The Ballad of The Dime Store Greaser and The Blonde Mona Lisa*». Notons que **Blue Rodeo** contribue aussi, avec **Cowboy Junkies**, à réhabiliter l'accordéon, en le maniant avec beaucoup d'émotion. Cet instrument a été trop longtemps limité au seul monde du folklore, voire des rigaudons, une musique de danse originaire de la Provence et en vogue aux 17^e et 18^e siècles.

Cowboy Junkies

Dans une entrevue accordée à la journaliste **Holly Gleason**, de la revue **Rolling Stone**, **Michael Timmins**, guitariste du groupe **Cowboy Junkies**, a déclaré: «*Le blues est noir, le country est blanc, et ils expriment les mêmes émotions. Tous deux sont le produit de la pauvreté rurale*». «*The Trinity Session*», un album enregistré lors d'une séance de 14 heures dans une église de

Toronto, est un véritable petit joyau, comme il s'en fait rarement. **Cowboy Junkies** ne marche pas uniquement dans les sillons du country. Le groupe transcende cette musique et puise abondamment dans les sources du blues. La chanteuse, **Margo Timmins**, la soeur du guitariste **Michael** et du batteur **Peter**, est la grande responsable de cette fusion. Non pas que nous soyons en présence d'une voix à la **Aretha Franklin** ou à la **Big Mama Thornton**. En fait, la chaleur, la douceur et le filet de la voix de **Margo Timmins** imprègnent cet album d'un blues exquis. Parmi les chansons à retenir, citons «*Sweet Janes*», de **Lou Reed**, «*Postcard Blues*», «*Walking after Midnight*», «*Misgoded Angel*», «*I'm Lonesome I Could Cry*», «*To Love is to Bury*» et plusieurs autres.

Avec la popularité que connaissent **Blue Rodeo** et **Cowboy Junkies**, est-il nécessaire de dire que le grand public attend avec impatience les prochaines oeuvres de ces artistes canadiens?

Michel Crête



Blue Rodeo: Basil Donovan, basse, Bob Wiseman, claviers et accordéon, Jim Cuddy, guitare et voix, Greg Keelor, guitare et voix, Mark French, batterie.

Vipères lubriques et sépulcres blanchis

Au jeu des gros mots, les thuriféraires de l'ordre établi sont en train de battre, sur leur propre terrain, les maoïstes, pécoïstes, enluttistes et autres crisses que nous connûmes en d'autres temps et qui sévirent non moins inopportunément. Surveillons les vipères lubriques, se dit-on devant ce manque flagrant de retenue!

Qu'est-ce donc qui fait ainsi rager ce beau monde, d'ordinaire plus réservé? La mise en place, à l'échelle du Québec, du nouveau service ambulancier et l'implantation de coopératives de travailleurs qui prennent de plus en plus de place dans ce secteur.

« Plus qu'indécent, incestueux », écrit dans *Le Devoir* l'éditorialiste Jean Francoeur, la plume trempée dans la plus acide des biles.

Mais ce n'est pas d'aujourd'hui que les bien-pensants s'acharnent sur cette réforme, valable pourtant.

Un biquet péquiste, bien nommé Chevette, s'esquinte depuis plus d'un an à se faire là-dessus plus petit encore qu'il ne l'est.

Depuis qu'il est question de cette réforme, le journal *Les Affaires* en a fait son cheval idéologique. Mais *Les Affaires* sont les affaires, n'est-ce pas, ce qui précise le genre et colore le contenu.

Récemment, André Arthur en a rajouté. Normal. Le scatologisme a ses adeptes et les déjections, leurs amateurs.

Le Soleil de Québec, de Conrad Black de Toronto, par la plume de l'éditorialiste Samson, en avait remis. Sous le titre: *Vendre son âme à la CSN*, M. Samson concluait: « Les membres du gouvernement ont vendu leur âme au diable. En échange de quoi? » Là-dessus, les paris sont ouverts; mais prenons acte du fait que pour les amis de Conrad Black, CSN et

diable, dans ce curieux mélange inspiré des sorcières de Salem, ne font qu'un.

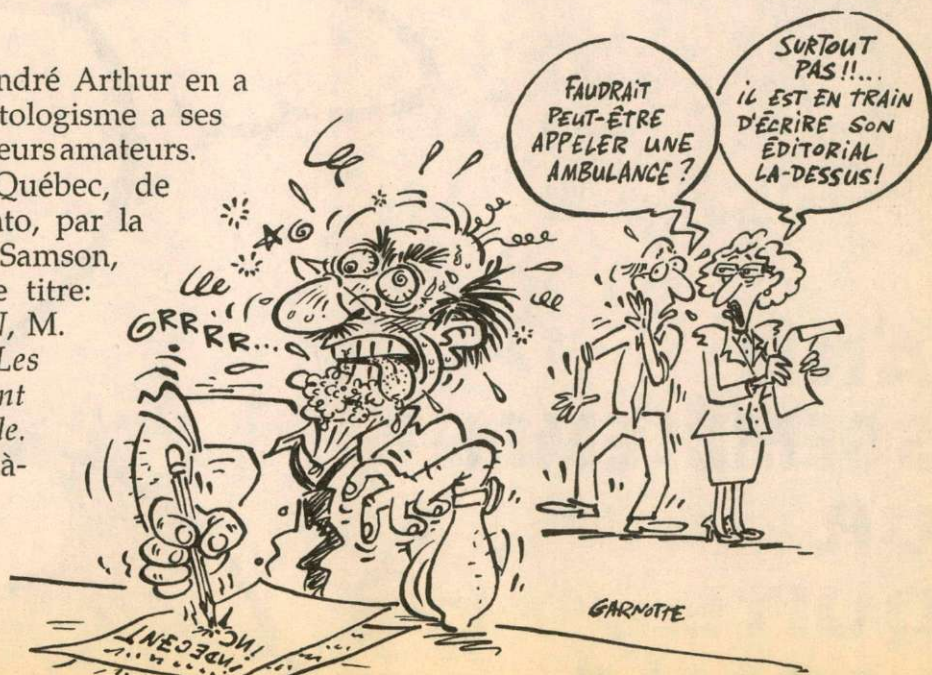
Pour ne pas être en reste, Pierre Pascau faisait une entrevue avec un policier à l'emploi de la Ville de Montréal, M. Jean-Jacques Desrochers, ci-devant propriétaire, par épouse et fille interposées, d'une flotte de 19 ambulances. Les détails d'un noir complot syndical y étaient étalés.

On peut s'attendre à ce que M. Ghislain Dufour en rajoute au nom de la libre entreprise, si ce n'est de la liberté tout court.

Car c'est très précisément d'idéologie qu'il s'agit. Des travailleurs, regroupés en coopératives, sont maintenant propriétaires de près de la moitié de la flotte d'ambulances au Québec. Cela remet en cause le système. Il semble bien vu de soutenir des coopératives contrôlées par des gérants de caisses populaires, des élites locales ou encore des aspirants aux grandes ligues. Quand cela ne dérange personne. Mais dans le cas des ambulances, cela dérange, visiblement.

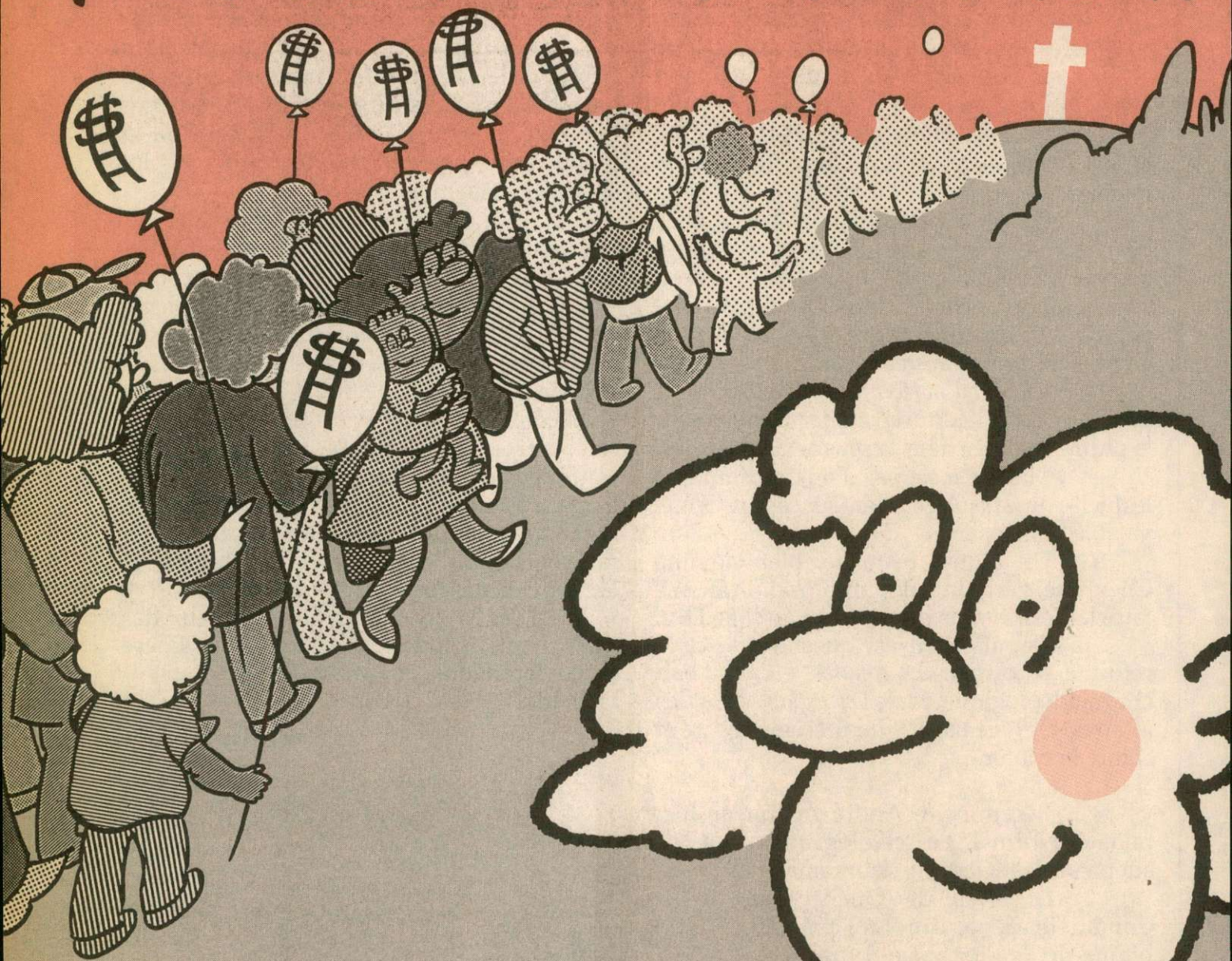
Nous aussi, n'ayons pas peur des mots. Nous inspirant cette fois de la filière judéo-chrétienne, qualifions-les de sépulcres blanchis.

Michel Rioux



LE 27 MAI

NOUS SERONS À MONTRÉAL



**GRAND
RASSEMBLEMENT
POUR
L'ÉQUITÉ
SALARIALE**



CSN

